FIEC

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE
DE LA CONSTRUCTION

2018

RAPPORT ANNUEL

AVRIL 2018

Inclus les rapports de

EIC

cra

FIEC

Créée en 1905
Association internationale sans but lucratif de droit belge
(aisbl BE 0688 919.140)

27 pays (24 États Membres de l'UE, la Suisse, la Norvège et la Turquie)

31 Fédérations Membres nationales représentant des entreprises :
- de toute taille (de la PME unipersonnelle à la très grande entreprise)
- de toutes les spécialités du Bâtiment et du Génie Civil
- pratiquant toutes les méthodes de travail (ex. aussi bien des entreprises générales que des entreprises sous-traitantes)

Membres Associés :
EFFC European Federation of Foundation Contractors
EQAR European Quality Association for Recycling e.V.

Accord de Coopération :
NFB National Federation of Builders (UK)

PARTENARIATS

Partenaire social dans le Dialogue social sectorial Européen pour l'industrie de la construction avec la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois)
http://ec.europa.eu/social/main.jsp ?catId=480

Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
http://www.eic-federation.eu

Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
www.cica.net

Participant dans le ECF (European Construction Forum)
www.ecf.be

Membre de ESF (European Services Forum)
www.europeanhousingforum.eu

Organisation partnaire du CEN (Comité Européen de Normalisation)
www.cen.eu

Membre d'ECCREDI (European Council for Construction, Research, Development et Innovation)
www.eccredi.org

Membre associé de WorldSkills Europe
www.euroskills.org

Member of the European Construction, built environment et energy efficient building Technology Platform
www.ECTP.org

CAMPAGNES & PORTAILS

Campagne « More EU budget for transport – the best Investment Plan for Europe »
www.moreeubudget4transport.org

Partenaire de la campagne de l'OSHA (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail) sur « les lieux de travail sains »
www.healthy-workplaces.eu

Partenaire de « BUILD UP » (« Le portail européen sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments »)
www.buildup.eu

PROJETS

Site web FIEC-FETBB sur le détachement des travailleurs
www.posting-workers.eu

FIEC-FETBB website on « Construction for youth »
www.construction-for-youth.eu

Partenaire dans les alliances de secteurs de compétences afin de transférer les connaissances et compétences des acteurs de la formation et de l'enseignement professionnels dans la construction
www.skillco.eu

© eric - fotolia.com
Cover : © Serge Nivens - fotolia.com

43,6

MILLIONS DE TRAVAILLEURS

dans l' EU dépendent, directement ou indirectement, du secteur de la construction*

Effet multiplicateur :
1 emploi dans l'industrie de la construction
=
2 autres emplois dans d'autres secteurs*

* source : Communication de la Commission « La Compétitivité de l'Industrie de la Construction », COM(97) 539 du 4/11/1997, chapitre 2

44,3%

DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

SOMMAIRE

Message du Président 4
Comité de Direction de la FIEC 2016–2018 6
Organigramme de la FIEC 2016–2018 7
Comité de Direction de la FIEC 2018-2020 8
Organigramme de la FIEC 2018-2020 9
FIEC Team 10

Congrès de la FIEC 2017 – Stockholm 11
Compétitivité 13
Groupe de travail « Construction 4.0 » 15
Actions conjointes FIEC/EIC 17

Commission Économique et Juridique (ECO) 19
Commission Sociale (SOC) 24
Commission Technique (TEC) 30

Micro, petites, moyennes et grandes entreprises :
une représentativité complète (PME) 35
Le partenariat Euro-Méditerranéen (MEDA) 36
Groupe de Travail « Logement » 37

European International Contractors (EIC) 38
Confederation of International Contractors' Associations (CICA) 42
European Construction Forum (ECF) 45

Communication 46
Fédérations membres de la FIEC 49

€ 1.364

MILLIARDS

Total construction en 2017 (EU28)

8,9%

DU PIB EN 2017 (EU 28)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que je vous présente la nouvelle édition du Rapport Annuel de la FIEC, qui marque également la fin de mon mandat de deux ans en tant que Président de la FIEC. Ce rapport présente les activités et prises de position de la FIEC depuis l'Assemblée Générale 2017 de Stockholm jusqu'à l'Assemblée Générale 2018 de Bruxelles. Fidèles à une tradition établie de longue date, nos collègues des EIC (European International Contractors) et de la CICA (Confederation of International Contractors' Associations) nous présentent également leur rapport d'activités.

80 %

“ 80 % de nos réglementations nationales reposent sur la législation européenne ! Ce chiffre démontre l'importance de défendre avec compétence et le plus tôt possible les intérêts collectifs de l'industrie de la construction dans des procédures législatives qui traitent d'aspects ayant un impact sur notre industrie ”

Le projet européen est vivant et doit être encouragé !

Au vu des développements dans d'autres grandes régions du monde et l'impact de plus en plus visible sur les entreprises, les infrastructures et les citoyens européens, il semble évident qu'unir ses forces et élaborer des stratégies communes est le seul moyen réaliste pour que l'Europe maintienne son mode de vie et ses valeurs sociétales, comme cela est écrit dans la Constitution européenne. Cette affirmation générale est particulièrement vraie pour l'industrie de la construction qui doit relever toute une série de défis, dont la thématique « Construction 4.0 » et l'influence accrue de la Chine.

Remerciements

Je profite de l'occasion pour adresser mes remerciements à toutes les personnes qui, au cours de mon mandat, ont participé activement ou nous ont conseillés dans notre travail et avec lesquelles nous avons collaboré sur des thèmes spécifiques :

- mes collègues du Comité de Direction, les Présidents et membres de nos commissions, sous-commissions et groupes de travail, qui sont tous des entrepreneurs ou des collaborateurs de nos fédérations membres ;
- notre partenaire social, la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois) ;
- nos personnes de contact au Parlement Européen, à la Commission Européenne, à la Présidence du Conseil et au sein du Comité Economique et Social Européen ;
- nos collègues qui participent au Forum Européen de la Construction, l'ECF ;
- toute l'équipe de la FIEC à Bruxelles, sous la direction de notre Directeur Général Ulrich Paetzold.

Votre avis est important !

Vos commentaires ou questions sur les thèmes abordés dans ce rapport annuel ou sur tout autre sujet lié à l'industrie de la construction sont les bienvenus, n'hésitez donc pas à nous contacter. Nous y répondrons au mieux de nos connaissances. Notre site Internet **www.fiec.eu** et notre lettre d'information hebdomadaire « Construction matters » représentent également de précieuses sources d'informations et contiennent toutes nos prises de position.

Jean-Louis Marchand
Président de la FIEC

Assemblée Générale de la FIEC à Paris, 1/12/2017

© Photos Harald Gottschalk

Le titre de Président Honoraire de la FIEC est remis à Johan Willemen par le Président Jean-Louis Marchand

© Photos Harald Gottschalk

De gauche à droite : Ulrich Paetzold, Johan Willemen, Jean-Louis Marchand, Kjetil Tonning

© Photos Harald Gottschalk

Représentants de nos Fédérations Membres participant à l'Assemblée Générale de la FIEC du 1er décembre 2017 organisée à Paris dans les locaux de la FFB (Fédération Française du Bâtiment)

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2016–2018

Jean-Louis Marchand, FR
Président

Thomas Bauer, DE
Vice-Président
ECO
(DE)

Maxime Verhagen, NL
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)

Kjetil Tonning, NO
Président désigné
TEC
(DK-EE-FI-LT-NO-SE)

Alexander Pongratz, AT
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH-HR-HU-SI-SK)

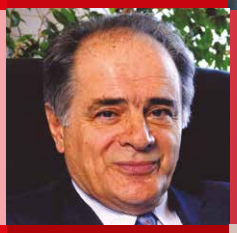

Giuseppe Cafiero, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président
ECF
(BG-CY-GR-RO)

María Ángeles Asenjo, ES
Vice-Président
MEDA
(ES)

Daniel Nicolardot, FR
Vice-Président
PME
(FR)

Emre Aykar, TR
Vice-Président
CICA
(TR)

Philippe Dessoy, BE
Vice-Président
Président des EIC

Philip Crampton, IE
Vice-Président
Communication
(PT-IE)

ORGANIGRAMME DE LA FIEC 2016–2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comité de Direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président :
Thomas Bauer, DE
Rapporteur :
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de travail

Infrastructure & Financement
Président : Jean François Ravix, FR

Groupes de travail temporaires

Droit européen des contrats
Président : Wolfgang Bayer, DE

Marchés publics
Chairman : Jan Wierenga, NL

Commission Sociale (SOC)

Président :
Maxime Verhagen, NL
Rapporteur :
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1 :
Formation professionnelle
Co-Président : Massimo Calzoni, IT †
Co-Président :
Jakob Krohn-Rasmussen, DK

SOC-2 :
Santé et sécurité
Président :
Cristina García Herguedas, ES

SOC-3 :
Aspects économiques et sociaux de l'emploi
Président : Michel Gili, FR

Commission Technique (TEC)

Président :
Kjetil Tonning, NO
Rapporteur :
Sue Arundale, FIEC

TEC-1 :
Directives, normes et assurance qualité
Président : Jan Coumans, BE

TEC-2 :
Recherche, développement et innovation
Président : Claude Dumoulin, FR

TEC-3 :
Environnement
Président : Lennart Henriz, SE

Compétitivité

Président : Giuseppe Cafiero, IT
Rapporteur : Ulrich Paetzold, FIEC

Groupe de Travail « Construction 4.0 »

Président : Kjetil Tonning, NO
Rapporteur : Sue Arundale, FIEC

Groupe de Travail « Logement »

Président : José Michaël Chenu, FR
Rapporteur : Myriam Diallo, FR

EIC – European International Contractors e.V.
Président : Philippe Dessoy, BE
Directeur : Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations
Président : Jorge Mas, CL
Directeur Général : Roger Fiszelson, CICA (-12/2017)
Fanny Dastugue, (CICA) (01/2018-)

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2018-2020

Kjetil Tonning, NO
Président

Thomas Bauer, DE
Vice-Président
ECO
(DE)

Paul Depreter, BE
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)

José Michaël Chenu, FR
Vice-Président
TEC
(FR)

Alexander Pongratz, AT
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH)

Stefano De Marinis, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président
ECF
(CY-GR)

María Ángeles Asenjo, ES
Vice-Présidente
MEDA
(ES)

Lars M. Carlsen, DK
Vice-Président
(DK, FI, NO, SE)

Philip Crampton, IE
Vice-Président
Communication
(PT-IE)

Lubomir Katchamakov, BG
Vice-Président
PME
(BG, CZ, EE, HU, HR, LT, RO, SI, SK)

Emre Aykar, TR
Vice-Président
CICA
(TR)

Philippe Dessoy, BE
Vice-Président
EIC President

ORGANIGRAMME DE LA FIEC 2018-2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comité de Direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président:
Thomas Bauer, DE
Rapporteur:
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de Travail

Infrastructure & Financement

Groupes de travail temporaires

Droit européen des contrats
Marchés publics

Commission Sociale (SOC)

Président:
Paul Depreter, BE
Rapporteur:
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1:
Formation professionnelle

SOC-2:
Santé et Sécurité

SOC-3:
Aspects économiques et sociaux de l'emploi

Commission Technique (TEC)

Président:
José Michaël Chenu, FR
Rapporteur:
Sue Arundale, FIEC

TEC-1:
Directives, normes et assurance qualité

TEC-2:
Recherche, développement et innovation

TEC-3:
Environnement

Compétitivité

Président: Stefano De Marinis, IT

Groupe de Travail FIEC/ EIC «China Challenge»

Président: N.N.

Groupe de Travail «Construction 4.0»

Président: Žiga Turk, SI

Groupe de Travail «Housing»

Président: N.N.

EIC – European International Contractors e.V.
Président: Philippe Dessoy, BE
Directeur: Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations
Président: Jorge Mas, CL
Directrice Générale: Fanny Dastugue, CICA

FIEC TEAM

Ulrich Paetzold
Directeur Général

Christine Le Forestier
Directeur Commission Économique et Juridique (ECO)

Domenico Campogrande
Directeur Commission Sociale (SOC)

Sue Arundale
Directeur Commission Technique (TEC)

Yasmina Koeune
Assistante

Joëlle Caucheteur
Assistante

Sylvie Masula
Assistante

Muriel Lambelé
Comptable

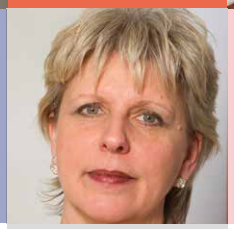

Le Secrétariat de la FIEC assure une double fonction : interne, vis-à-vis de ses fédérations membres, et externe, vis-à-vis des Institutions Européennes et d'autres organisations, aussi bien au niveau européen que mondial, dans le but de défendre et de promouvoir les intérets des entreprises du secteur de la construction. **En ce qui concerne le rôle « interne »**, il s'agit d'une part d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des structures et des organes internes de la fédération (Assemblée Générale, Comité de Direction, Commissions, Sous-commissions et groupes de travail, etc.) et, d'autre part, d'assurer la communication avec les fédérations membres de même que leur consultation pour toute action de la part des Institutions Européennes qui concerne directement ou indirectement le secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « externe », il s'agit d'une part de représenter le secteur dans les débats avec les Institutions Européennes, dès les premières phases consultatives, d'en assurer le suivi et le bon déroulement et de proposer des initiatives, pouvant aller de l'action ponctuelle spécifique à l'organisation de séminaires/conférences. D'autre part, le Secrétariat assure aussi la coordination des contacts et des actions auprès d'autres organismes tels que les EIC (European International Contractors) et la CICA (Confederation of International Contractors' Associations).

CONGRÈS DE LA FIEC 2017 – STOCKHOLM

Conférence du 9/6/2017

« Un marché unique de la construction fondé sur le respect des lois, la responsabilité des entreprises et la concurrence loyale »

Le thème abordé par la conférence de Stockholm n'était pas des plus simples : comment garantir le bon équilibre entre l'ouverture du marché intérieur européen, d'une part, et les règles et outils visant à garantir des règles du jeu équitables pour les entreprises et le respect des droits des travailleurs, d'autre part ?

Bon nombre de difficultés sont à surmonter pour parvenir à cet équilibre, surtout quand la dimension transfrontalière entre en ligne de compte.

Mais nous devons être réalistes : nous avons besoin de cette mobilité. Nos entreprises en ont tout d'abord besoin pour leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés et ensuite, pour trouver les bons travailleurs avec les bonnes qualifications. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation paradoxale dans laquelle les entreprises de plusieurs pays, notamment ici en Europe du Nord, n'arrivent pas à trouver de la main-d'œuvre ayant les bonnes qualifications, tandis qu'au même moment, dans d'autres régions d'Europe, les taux de chômage restent dramatiquement élevés, surtout parmi les jeunes.

Nous sommes conscients qu'une telle mobilité peut aussi encourager involontairement la fraude et les abus. La construction est un secteur dont les conditions ne facilitent pas le contrôle et l'inspection par les autorités compétentes. Dans bon nombre de pays, ces autorités manquent de ressources et l'échange de données/informations entre les pays reste très limité. La législation existante présente des vides juridiques et des ambiguïtés. Cette situation touche notre secteur, les véritables entreprises, nos travailleurs, nos modèles socio-économiques et nos systèmes de protection sociale. En d'autres termes, elle affecte notre compétitivité et notre avenir.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il était important d'avoir un débat ouvert interne sur ces sujets sensibles ainsi que des discussions avec d'autres parties prenantes.
Avec cette conférence, notre intention était de mettre l'accent sur ce qui a déjà été accompli jusqu'à présent, d'échanger des points de vue sur la manière dont certains pays abordent la question et d'envisager les pistes possibles.

Nos hôtes suédois nous ont montré qu'il est possible de mettre en œuvre des solutions qui vont au-delà des frontières nationales afin de garantir des règles du jeu équitables. Nous avons également constaté qu'il existe différents niveaux d'intervention et que les partenaires sociaux peuvent travailler efficacement tous ensemble ainsi qu'en collaboration avec les pouvoirs publics.

En ce qui concerne la FIEC, nous poursuivrons les discussions sur la démarche à suivre avec nos membres, notre partenaire social, la FETBB, ainsi qu'avec les autres parties prenantes concernées, plus particulièrement les institutions européennes et les autorités nationales. Comme nous l'avons toujours fait, nous mettrons tout en œuvre pour mettre au point des initiatives pragmatiques. Il est de notre devoir d'assurer la pérennité de notre industrie ainsi que de nos économies nationales.

Parmi les orateurs de marque :
Ylva Johansson, Ministre suédoise de l'Emploi et chargée de l'Intégration

©Rosie Alm

De gauche à droite : Mats Akerlind (Sveriges Byggindustrier) - Jean-Louis Marchand - Ylva Johansson - Sam Hagglund (FETBB) - Svante Hagman (Sveriges Byggindustrier)

Garantir la mobilité et des règles du jeu équitables sur le marché intérieur : tels sont les principaux enjeux pour la pérennité de l'industrie de la construction

« *Assurer le bon équilibre entre, d'une part, l'ouverture du marché intérieur de l'UE et, d'autre part, les règles et outils visant à garantir des règles du jeu équitables pour les entreprises et le respect des droits des travailleurs sont des défis majeurs pour la viabilité à long terme de l'industrie de la construction* », a déclaré le Président de la FIEC, Jean-Louis Marchand lors de la conférence 2017 de la FIEC à Stockholm.

« *Certains États Membres sont toujours confrontés à des taux de chômage dramatiquement élevés, notamment parmi les jeunes, alors que dans d'autres pays, les entreprises n'arrivent pas à trouver de main-d'œuvre avec les bonnes qualifications. Nous avons besoin de mobilité au sein de l'UE, mais pas à n'importe quel prix* », a ajouté Jean-Louis Marchand.

L'industrie de la construction doit faire face à la fraude et aux abus causés notamment par les difficultés rencontrées dans le contrôle des situations transfrontalières dues au manque d'échange de données entre les États Membres et aux lacunes dans la législation existante. Cette situation touche les véritables entreprises, en particulier les PME, les travailleurs ainsi que nos modèles socio-économiques et nos systèmes de protection sociale. Les différentes parties prenantes (entrepreneurs, travailleurs, pouvoirs publics, autorités d'inspection…) dans toute l'UE ont exposé et échangé leurs points de vue sur les outils qui ont été mis en place ou qui sont envisagés, tant au niveau européen que national, pour garantir des règles du jeu équitables.

Une attention particulière a été consacrée aux « cartes d'identité sociales » qui ont été introduites dans plusieurs États Membres (Belgique, France, Finlande, Luxembourg, Suède…) afin de garantir la transparence et de faciliter les contrôles sur les chantiers de construction.

« *Il est dans notre intérêt et de notre devoir de continuer à coopérer avec notre partenaire social, la FETBB, et avec l'UE et les autorités nationales afin de s'assurer que les outils et les mesures mis en place tiennent compte de manière adéquate des conditions particulières de notre industrie* », a conclu Jean-Louis Marchand. [1]

1 Extrait du communiqué de presse de la FIEC du 9/6/2017

1er Panel de discussion : « Combiner libertés européennes et concurrence équitable – les principaux défis »

©Rosie Alm

De gauche à droite : Katarina Norén (Administration suédoise du Transport) - Eva Hakansson (Autorité suédoise en charge de la criminalité économique - Svante Hagman (Sveriges Byggindustrier) - Sam Hagglund (FETBB) – Pia Bergman (Agence fiscale contre la criminalité économique)

2ème Panel de discussion : « Exemples de mesures nationales en vue de relever ces défis »

©Rosie Alm

De gauche à droite : Marco Boly (ITM, Luxembourg) - Enrique Corral (FLC, Espagne) - Claes Rydin (ID06 AB, Suède)

©Rosie Alm

De gauche à droite : Domenico Campogrande (FIEC) et les orateurs principaux qui ont ouvert la conférence : Jackie Morin (Commission Européenne) - Jean-Louis Marchand (Président FIEC) - Bruno Gabellieri (AEIP)

COMPÉTITIVITÉ

Giuseppe Cafiero, IT
Président

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

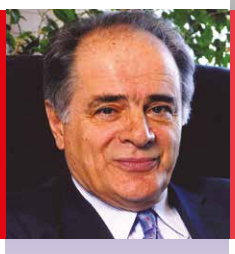

« Construction 2020 » avec une nouvelle orientation et de nouvelles actions

Suite au plan annoncé par le Vice-Président de la Commission, M. Tajani, lors du Congrès de la FIEC d'Istanbul en 2012, certaines des initiatives abordées dans le Forum de Haut Niveau (High-Level Forum - HLF) se sont poursuivies dans les Groupes Thématiques (TG) et avec des consultants externes. Lors de la conférence « Construisons le changement ! » le 6/7/2017 et pendant la réunion du HLF le 18/1/2018, des idées ont été échangées sur la manière de s'adapter aux besoins générés par les futurs défis à relever. Ce chapitre reprend des extraits des documents et rapports présentés au cours de la réunion susmentionnée.

A) Conférence « Construisons le changement ! », 6/7/2017[1]

Sur la base de la déclaration selon laquelle « il est essentiel de se tenir au courant des dernières évolutions et solutions afin de veiller à ce que la chaîne de valeur de l'industrie puisse répondre aux demandes du futur », les discussions ont abordé les thèmes suivants :

- **Vers où le secteur se dirige-t-il ?**
  Tendances, nouveaux défis et nouvelles opportunités, changements sociétaux, etc.
- **Quelles sont les stratégies et les réponses face aux exigences de demain ?**
  Façons dont le secteur (et l'ensemble de la chaîne de valeur) peut s'adapter et se moderniser pour rester compétitif et résilient.
- **Quel est le rôle du secteur public ?**
  Identifier les meilleures façons dont le secteur public peut aider et soutenir la transition du secteur de la construction.

Les discussions qui ont eu lieu lors de sessions spéciales portaient sur quatre domaines clés :

- Utilisation de la construction pour repenser nos villes

1 https://ec.europa.eu/growth/content/2017-construction-conference-lets-build-changes_en

Construction 2020 - 6ème réunion du Forum Stratégique Tripartite de Haut Niveau le 18/1/2018 (Bruxelles - Commission Européenne)

Parmi les participants pour la DG GROW : Lowri Evans (Directrice Générale), Gwenole Cozigou (Directeur), Fulvia Raffaelli (Chef d'Unité)

- Durabilité - efficacité des ressources et au-delà
- Innovation et numérisation ainsi que leur impact sur les modèles d'entreprise
- Compétences – une main-d'œuvre qualifiée pour assurer un changement transformationnel

La Commission a ressorti de ces discussions quelques messages clés :

- La nécessité de concevoir un meilleur environnement bâti qui soit intelligent, durable, écoénergétique, accueillant et basé sur des partenariats entre tous.
- Les pouvoirs publics doivent délivrer des messages clairs sur les objectifs à long terme et sur les délais de réponse pour le secteur de la construction.
- L'importance d'édifier un secteur de la construction plus résilient, qui favorise l'innovation, les nouvelles technologies, les nouveaux modèles d'entreprise et qui peut accroître sa productivité.
- Pour y parvenir, il faut renforcer les capacités tout au long de la chaîne de valeur de la construction, notamment dans la planification urbaine, l'IT, la construction et le financement.
- Enfin, la construction est un catalyseur essentiel pour atteindre d'autres objectifs politiques liés à la durabilité, l'énergie, la numérisation, l'emploi, l'environnement urbain, etc.

B) Eléments principaux de la réunion du HLF, 18/1/2018

Le forum a été organisé autour de deux sessions, l'une portant sur « L'accélération des pratiques de construction durables » et l'autre sur « L'analyse des synergies avec d'autres initiatives ».

La première session s'est concentrée sur

- les résultats de la conférence qui a eu lieu le 6/7/2017 (voir ci-dessus),
- l'économie circulaire dans la construction (sujet traité par le Groupe Thématique 3),
- la numérisation du secteur de la construction (sujet traité par le Groupe Thématique 1), notamment la nécessité d'une plateforme numérique européenne pour la construction. Un appel à propositions sera lancé au cours de cette année.

La deuxième session portait sur plusieurs initiatives européennes, plus précisément sur la synergie potentielle entre :

- Forum industriel sur l'énergie propre
- Convention des maires de l'UE
- Forums d'investissement en énergie durable

La Commission Européenne a surtout retenu des discussions animées :

- Les différentes initiatives présentées pourraient servir d'exemples pour des contributions plus spécifiquement orientées construction.
- Une initiative européenne de plateforme numérique pour la construction devrait tenir compte des initiatives nationales existantes afin d'éviter toute incompatibilité et un fractionnement ultérieur des marchés.
- Il faut privilégier une approche « axée sur les gens » qui nécessite de travailler au niveau national et régional, tout en se focalisant sur des objectifs réalistes qui revêtent une importance fondamentale pour le secteur.
- Il faudrait modifier les « bâtiments quasi neutres en énergie » en « bâtiments quasi neutres en problèmes ».

En guise de conclusion, Mme Lowri Evans, la Directrice Générale de la DG GROW, a insisté sur plusieurs points, à savoir :

- Construction 2020 a déjà bien avancé, mais il reste encore beaucoup à faire au vu des nombreux défis à relever. Cela a permis de prendre conscience de ce que peut apporter le secteur de la construction et du degré de complexité.
- Des initiatives, telles que le protocole de l'UE sur les déchets de construction et de démolition, l'initiative de la Conception pour la déconstruction, la plateforme d'échange d'informations en matière d'incendies ainsi que la future plateforme numérique pour la construction sont des exemples de l'excellent travail qui a été accompli.
- Un aspect important est le renforcement de la base de compétences du secteur, auquel la Nouvelle stratégie pour les compétences, avec un appel à propositions pour un « Plan de coopération sectorielle en matière de compétences » contribuera de manière significative.
- Les **Journées européennes de l'Industrie** de la DG GROW seront l'occasion de se rapprocher d'autres secteurs et parties prenantes et de promouvoir l'image du secteur tout en faisant avancer le débat politique.

C) La FIEC, en collaboration avec ses Fédérations Membres et organisations partenaires

- a contribué activement à la conférence de la DG GROW « **Construisons le changement !** »
- contribué activement au travail du **Forum de Haut Niveau et des Groupes Thématiques**
- a participé activement à la « Journée européenne de l'industrie » avec le soutien et la participation de la DG GROW et de la DG CNECT : « **Construction – vers une stratégie numérique inclusive** »
- a participé activement à la préparation de la proposition de « Plan de coopération » mentionné ci-dessus.

GROUPE DE TRAVAIL « CONSTRUCTION 4.0 »

Kjetil Tonning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur

FIEC, Construction 4.0 et BIM[1]

I. Groupe de Travail « Construction 4.0 » créé à partir du Groupe de Travail BIM

Après une année très active, le groupe de travail BIM a élargi son champ d'activités pour couvrir tous les aspects de la construction numérique. Le terme plus large Industrie 4.0 - la « quatrième révolution industrielle » - est appliqué à la construction sous la dénomination « Construction 4.0 ». Le **site Internet de la FIEC** fournit une explication complète à ce sujet, mais en résumé, ce terme englobe l'automatisation et la robotisation, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique (« machine learning »), la préfabrication, les processus numériques et les nouveaux modèles d'entreprise. Les changements importants qui se produisent actuellement sont le résultat des possibilités créées par les « big data » et l'Internet des objets. La transformation est donc en marche, bien que les pays et les entreprises évoluent à des vitesses différentes, ce qui soulève quelques défis. En effet, la réussite de la révolution de la construction numérique dépend de chaque personne connectée. De plus, le nouveau mot d'ordre est la collaboration, et par conséquent la fragmentation, pour laquelle le secteur est fréquemment critiqué, constitue un obstacle au progrès et doit donc disparaître.

1 Building Information Modelling, Management, or Model depending on context.

GROUPE DE TRAVAIL CONSTRUCTION 4.0 - THÈMES PRIORITAIRES
(Liste non exhaustive et sans ordre particulier)

1. **Aspects juridiques du BIM**
2. **Nouveaux modèles d'entreprise**
3. **Préfabrication**
4. **Cybersécurité**
5. **Intelligence artificielle**
6. **Robotisation**
7. **Recherche et innovation**
8. **Compétences et éducation**

II. Collaboration avec d'autres parties prenantes

Compte tenu de la nécessité d'une collaboration dans le secteur afin que la construction numérique devienne réalité, la FIEC a initié de nombreuses réunions avec d'autres parties prenantes, essentiellement des fédérations, et a été invitée à s'exprimer lors d'un événement organisé par le Committee for European Construction Equipment (CECE).
La FIEC a organisé une rencontre ouverte en janvier 2018 sur la Construction 4.0 pour les principales fédérations de la construction et a commencé à travailler sur un document conjoint qui sera publié dans le courant de l'année 2018.

III. Journée européenne de l'industrie 22-23 février 2018

La Commission Européenne a organisé un programme complet d'événements pour la Journée européenne de l'industrie 2018 qui a duré deux jours. Avec le soutien financier et logistique ainsi que plusieurs intervenants clés issus de services pertinents de la Commission, l'événement a accueilli des centaines d'invités venus de toute l'Union Européenne et a proposé une série d'ateliers ludiques et instructifs. Pour la construction, la Commission Européenne a soutenu un événement co-organisé avec les fédérations CECE, FIEC, EBC et Construction Products Europe. L'événement « Construction – vers une stratégie numérique inclusive » a mis l'accent sur la transformation numérique du secteur. Fulvia Raffaelli, Chef d'Unité de la DG GROW, Technologies et produits non polluants, a présenté les nombreux outils numériques qui sont de plus en plus utilisés dans la construction, comme des drones, des scanners et des imprimantes 3D. Elle a souligné l'opportunité pour les entreprises et l'engagement de la Commission à soutenir le secteur tout au long du processus de transformation. Max Lemke, Chef d'Unité de la DG CONNECT, Technologies et systèmes pour la numérisation de l'industrie, a annoncé une stratégie européenne pour l'intelligence artificielle qui est attendue dans le courant de cette année. Il a également annoncé une aide financière pour le développement d'une plateforme de données européennes pour la construction numérique, avec un financement de suivi attendu pour le prochain mandat de l'UE post-2019.

Journée Européenne de l'Industrie 2018 « Construction - vers une stratégie numérique inclusive » Bruxelles (Covent Garden) 22/2/2018

Discours d'ouverture par Emil KARANIKOLOV, Ministre de l'Economie, République de Bulgarie

Panel de discussion entre les parties prenantes
De gauche à droite : Cédric de MEÊUS (LafargeHolcim, Construction Products Europe), Maria RIBEIRINHO (Modératrice, McKinsey), Kjetil TONNING (Président désigné de la FIEC), Enrico PRANDINI (Président CECE) et Philip VAN NIEUWENHUIZEN (EBC)

ACTIONS CONJOINTES FIEC/EIC

Complémentarité : la FIEC et les EIC unissent leurs forces et partagent leur savoir-faire

L'importance des questions internationales ayant un impact direct sur le marché intérieur de l'UE a augmenté depuis quelques années. Étant donné que les intérêts internationaux des Fédérations Membres de la FIEC et de leurs entreprises membres sont défendus par l'organisation sœur de la FIEC, les EIC (European International Contractors), combiner les forces, le savoir-faire et les efforts des deux fédérations est le meilleur atout pour avancer efficacement sur ce sujet. Les activités internationales statutaires des EIC sont exposées dans le chapitre sur les EIC qui commence à la page 38.

A) Entreprises publiques de pays tiers sur le marché intérieur de l'UE

L'accès des entreprises publiques de pays tiers aux marchés publics de l'UE est de nouveau devenu une question importante. Cela fait plusieurs années que la Chine met au point une stratégie globale qui couvre l'activité commerciale, les transports, les sciences, l'éducation et la société dans le monde entier. Cela se traduit, d'une part, par un nombre accru d'acquisitions d'entreprises et de projets de construction et, d'autre part, par des exercices à grande échelle tels que « OBOR » (**One Belt One Road**) ou les réunions dans le cadre de « 16 + 1 » lors desquelles les relations bilatérales avec la Chine sont encouragées. La crise économique, l'endettement public et la discipline budgétaire requise de la part des États Membres de l'UE ont augmenté le risque que les pouvoirs adjudicateurs prennent en compte, voire recherchent parfois activement des contrats de construction et de financement combinés proposés par la Chine et ses entreprises publiques. La référence à la Chine n'est pas due à ce que l'on appelle le « China bashing » ou matraquage contre la Chine, mais reflète tout simplement la réalité.

Exemple 1 : Devenir une entreprise de construction de premier rang au Royaume-Uni

En décembre 2015, le CEO du Beijing Construction Engineering Group International (BCEGI) a annoncé qu'il voulait que son entreprise figure parmi les 20 plus grands entrepreneurs du Royaume-Uni d'ici 5 ans.

Concurrence loyale sur des marchés ouverts

Afin d'éviter tout malentendu, la FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés mutuellement ouverts. La concurrence équitable et saine, qui se fonde sur des conditions contractuelles qui répartissent les risques équitablement, contribue au progrès et à l'innovation. D'autre part, une concurrence déloyale et malsaine, basée sur des conditions déséquilibrées et le prix le plus bas, met l'économie et la société de l'UE en péril.

La FIEC et les EIC sont favorables à des opportunités d'accès aux marchés réellement réciproques ainsi qu'à des mesures incitatives correspondantes (par ex. des instruments de défense commerciale) au niveau de l'UE, si des négociations internationales ne permettent pas de réaliser des progrès tangibles.

Exemple 2 : Croatie, pont Pelješac (2,4 km, financement de l'UE 357 millions €)[1]

Ce projet a déjà été attribué à un consortium de 4 entreprises publiques chinoises. Leur offre était 35 % moins chère que celle du consortium suivant, dirigé par un entrepreneur européen. Deux consortiums européens en compétition ont fait appel contre cette décision d'attribution. Au moment de rédiger ce rapport, nous ne connaissions pas l'issue de ces procédures.

Exemple 3 : Hongrie, train Budapest-frontière serbe[2]

Ce cas est truffé d'éléments interpellants, à savoir des experts chinois assistant à la formulation de l'appel d'offres, des délais de soumission exceptionnellement courts, des références de qualification favorisant les entreprises ayant construit de longs tronçons de lignes de chemin de fer, mais n'ayant aucune expérience dans la technologie de signalisation européenne requise. En plus de cela, la société à finalité spécifique (special purpose vehicle) de droit hongrois, appelée « Chinese-Hungarian Railway Nonprofit Ltd. », se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres sans aucune indemnisation, si le financement ne devait pas être garanti. Dans ce cas spécifique, avec un financement de la Chine, cela signifie qu'il est difficile pour des entrepreneurs non chinois d'assumer un tel risque d'annulation arbitraire.

Exemple 4 : Tunnel entre le Danemark et la Suède

Pour ce tunnel reliant Helsingør (DK) à Helsingborg (S), le China Railway Tunnel Group (CRTG), filiale du China Railway Group, a proposé de financer le coût total estimé à 2,7 – 3,2 milliards €. Les autorités locales ont déclaré être enthousiastes à la perspective d'intégrer davantage les marchés des affaires et du travail. Pour l'instant, on ne sait pas encore si cette offre sera acceptée.

Exemple 5 : « 16 + 1 » et les « Lignes directrices de Budapest »[3]

Ce groupe « 16 + 1 » comprend la Chine (« +1 »), 11 pays d'Europe centrale et de l'Est et 5 pays des Balkans occidentaux, ainsi que des observateurs comme l'Autriche, la Grèce, la Suisse, la Biélorussie, la BERD et l'UE. Les « Lignes directrices de Budapest » contiennent une multitude d'initiatives et d'engagements planifiés dans 9 chapitres ayant un impact potentiel sur tous les secteurs de l'industrie. Les chapitres « 4. Connectivité » et « 6. Coopération financière » concernent plus particulièrement l'industrie de la construction.

Conclusion

Il sera indispensable que les entreprises publiques chinoises actives au sein de l'UE respectent la lettre et l'esprit du droit européen, telles que les règles en matière de détachement des travailleurs ou des aides d'État, ainsi que les principes fondamentaux de la constitution européenne. Cela requiert de la part de l'UE d'adopter des positions claires pour la défense de ses intérêts, en vue d'être préparée aux négociations et situations dans lesquelles d'autres acteurs globaux du commerce international défendront vigoureusement leurs intérêts.

B) Une réelle « réciprocité » dans l'accès au marché

L'UE devrait par exemple appliquer le principe de réciprocité réelle en droit et en fait vis-à-vis des entreprises de construction publiques chinoises jusqu'à ce que la Chine devienne membre de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC ou ouvre ses marchés de construction aux entrepreneurs européens de la même façon que le marché européen de la construction est ouvert aux membres de l'AMP. Il existe actuellement un déséquilibre : les entreprises de construction publiques chinoises peuvent accéder librement au marché intérieur de l'UE, les entrepreneurs européens ne peuvent accéder aux marchés chinois de la construction que moyennant l'établissement de joint ventures sino-européennes ou d'« entreprises à capitaux 100 % étrangers », dont le domaine d'activités est principalement limité aux projets bénéficiant d'un financement étranger ou international.

1 http://ted.europa.eu/udl ?uri=TED :NOTICE :213319-2016 :TEXT :EN :HTML&tabId=0

2 http://ted.europa.eu/udl ?uri=TED :NOTICE :475836-2017 :DATA :EN :HTML&tabId=3

3 http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1514534.shtml

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (ECO)

Thomas Bauer, DE
Président

Christine Le Forestier, FIEC
Rapporteur

GROUPE DE TRAVAIL « INFRASTRUCTURE & FINANCEMENT »

Jean-François Ravix, FR
Président

Nicolas Gaubert, FR
Rapporteur

Vincent Piron, FR
Vice-Président

Daniel Boscari, FR
Vice-Président

GROUPES DE TRAVAIL TEMPORAIRES

MARCHÉS PUBLICS

Jan Wierenga, NL
Président

Dick Van Werven, NL
Rapporteur

DROIT EUROPÉEN DES CONTRATS

Wolfgang Bayer, DE
Président

Christine Vöhringer-Gampper, DE
Rapporteur

A) Marché intérieur

I. La carte électronique européenne de services

En janvier 2017, la Commission Européenne a présenté un train de mesures législatives, le paquet « Services », visant à simplifier la charge administrative pour les entreprises impliquées dans la fourniture transfrontalière de services.

La FIEC s'est concentrée sur la proposition de « carte électronique européenne de services ». La carte électronique contiendrait des informations sur l'établissement de l'entreprise dans son État membre d'origine et donnerait accès au marché de l'État membre d'accueil concerné.

Toutefois, certains éléments de la proposition ont soulevé de sérieuses inquiétudes.

- L'industrie de la construction est un secteur d'activités très local, constitué essentiellement

de très petites entreprises. Cette spécificité n'a pas été prise en compte.
- La proposition apporterait très peu de valeur ajoutée aux entrepreneurs en termes de simplification administrative.
- Le mécanisme administratif proposé (basé sur le système d'information sur le marché intérieur IMI) n'est pas adapté.
- Le principe d'« accord tacite » de l'État membre d'accueil et la durée de validité indéfinie de la carte électronique conduiraient à une concurrence déloyale entre les détenteurs de la carte et les autres entreprises.
- Enfin, il n'a pas été tenu compte du fait que la fraude soit malheureusement fréquente dans l'industrie de la construction.

Dans une prise de position datée du 29/5/2017, la FIEC a exprimé toutes ces inquiétudes et a appelé à l'exclusion du secteur de la construction du champ d'application de la proposition.

Des efforts de lobbying conjoints ont également été entrepris avec les syndicats de la construction (FETBB) ainsi qu'avec les partenaires sociaux des secteurs du nettoyage et de l'assurance. Une audition publique commune a été organisée le 8/9/2017, à laquelle ont assisté plusieurs représentants du Conseil et du Parlement Européen. Au sein du Parlement Européen, plusieurs commissions avaient déjà demandé le rejet de cette proposition, mais les parlementaires restent divisés au sein de la commission principale. Au Conseil, les États membres ont exprimé des doutes quant à la valeur ajoutée du système dans son ensemble.

II. L'outil d'information sur le marché unique (SMIT)

En mai 2017, la Commission Européenne a présenté un train de mesures législatives intitulé « Conformité et fonctionnement concret du marché unique de l'UE » visant à améliorer le fonctionnement du marché unique.

La FIEC s'est focalisée sur la proposition d'« outil d'information sur le marché unique » (SMIT)[1].

Avec cette proposition législative, la Commission Européenne serait autorisée à demander des informations potentiellement sensibles (par ex. la structure des coûts, la politique de fixation des prix, les volumes de produits vendus, etc.) directement aux entreprises dans les domaines du marché intérieur, des transports, de l'environnement et de l'énergie.

Les entreprises visées seraient tenues de fournir les informations demandées dans un certain délai, à défaut de quoi elles pourraient se voir infliger des amendes élevées.

Dans une prise de position datée du 20/11/2017, la FIEC a préconisé que la proposition de règlement fasse l'objet d'importants amendements, à savoir une coopération sur une base volontaire uniquement, aucune obligation de fournir des informations confidentielles et aucune sanction ni amende, ou, à défaut, qu'elle soit totalement rejetée.

Au Conseil, le service juridique a rejeté la base juridique de la proposition de SMIT qui était inspirée des pratiques de la DG CONCURRENCE dans le domaine de la concurrence, des fusions et des aides d'État. Au Parlement Européen, un avis juridique a été demandé et les libéraux (ALDE) ont déjà exprimé leur opposition à la proposition.

III. Marchés publics

1. Suivi de la mise en œuvre des directives de 2014

Les États membres avaient jusqu'en avril 2016 pour transposer en droit national les directives de 2014 en matière de marchés publics, à l'exception des règles des marchés publics électroniques[2], dont la transposition peut être reportée jusqu'en octobre 2018.

Le processus de mise en œuvre arrive tout doucement à terme, mais plusieurs fédérations membres éprouvent quelques problèmes d'interprétation au niveau national.

Par conséquent, la FIEC continue à suivre le processus et aide ses fédérations membres qui le demandent, plus particulièrement par le biais de contacts avec la Commission Européenne.

Le **groupe d'experts de la Commission sur les marchés publics électroniques (EXEP)** aide les administrations nationales à assurer la transition vers les marchés publics électroniques. En 2017, l'EXEP a élaboré des lignes directrices sur les registres des contrats, les catalogues électroniques et l'accréditation des plateformes de marchés publics électroniques. La représentante de la FIEC, Madame Sabine Ayraud (FR-FNTP), donne une très bonne visibilité à la FIEC.

1 Règlement fixant les conditions et la procédure qui permettent à la Commission de demander aux entreprises et associations d'entreprises de fournir des renseignements en rapport avec le marché intérieur et des domaines connexes

2 A savoir les directives 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE

Audition technique des parties prenantes sur la carte électronique de services européenne (8/9/2017, Bruxelles)
Intervention de Vincent Detemmerman, Directeur Administration et International à la Confédération Construction belge

2. Le paquet 2017 sur les marchés publics

En octobre 2017, la Commission Européenne a présenté un nouveau train de mesures sur les marchés publics qui devraient renforcer et aider à la mise en œuvre des directives 2014 sur les marchés publics. Le paquet est composé comme suit :

- une communication générale « Faire des marchés publics un outil efficace au service de l'Europe »,
- un mécanisme d'évaluation ex ante pour la passation de marchés de grands projets d'infrastructure,
- des orientations relatives à la professionnalisation des acheteurs publics,
- une consultation des parties prenantes sur des orientations relatives à la passation de marchés publics à visée innovante.

La FIEC a réservé un accueil positif à ces mesures, surtout la professionnalisation des acheteurs publics, mais était plus sceptique quant à la forte promotion de ce que l'on appelle actuellement les « passations de marchés stratégiques » (comprenant des critères d'innovation, écologiques et sociaux / sociétaux). Ces derniers critères ne sont pas très clairement définis et diffèrent parfois fortement du principe traditionnel d'acquisition au meilleur rapport qualité/prix.

En ce qui concerne le mécanisme d'évaluation ex ante, il est constitué d'un service d'assistance, d'un mécanisme de notification volontaire, dont le résultat est non contraignant, ainsi que d'une base de données et d'une plateforme de discussions entre pairs. Le système correspond à la réponse de la FIEC à la consultation publique afférente.

Concernant la consultation sur l'innovation, la FIEC a souligné, dans sa contribution datée du 21/12/2017, que le principal obstacle à l'innovation, malgré les options prévues par les directives (variantes par ex.), est l'aversion au risque des acheteurs publics.

B) Infrastructures et financement

I. Le plan d'investissement pour l'Europe (« Plan Juncker »)

En 2014, le Président Juncker a lancé un ambitieux plan d'investissement visant à stimuler la croissance et les emplois dans l'UE au lendemain de la crise économique et financière. Ce plan inclut :

- un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS),
- une plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) pour des projets,
- un portail européen de projets d'investissement (EIPP),
- un environnement juridique plus convivial pour les entreprises.

L'extension du Fonds européen pour les investissements stratégiques « FEIS 2.0 » :

Suite à son évaluation et malgré certaines critiques, le Président Juncker a proposé en septembre 2016 d'augmenter le plan d'investissement à au moins 500 milliards € d'ici 2020. Après un processus législatif long et chaotique, le « FEIS 2.0 » a finalement été adopté en décembre 2017.

La FIEC a salué cette continuité comme un signe très positif pour les investisseurs privés et les promoteurs de projets. De plus, les entreprises de construction ont besoin d'une stratégie d'investissement stable pour assumer pleinement leur rôle dans l'économie. La FIEC a toutefois regretté que jusqu'à présent, 9 % seulement des projets FEIS soient des projets d'infrastructure de transports, alors que le budget européen dédié – le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe – a contribué de manière importante à la garantie FEIS.

Parallèlement, la FIEC a continué à promouvoir le **portail européen de projets d'investissement (EIPP)**. En effet, il est extrêmement important d'accroître la visibilité des projets en recherche de financement auprès d'investisseurs privés. Plus particulièrement, le Président de la FIEC, Jean-Louis Marchand, a déclaré lors de plusieurs événements publics que ce portail ne peut pas être un succès total avec une gestion centralisée par la Commission Européenne. Les autorités régionales et locales devraient pouvoir utiliser cet outil pour promouvoir directement leurs projets.

II. Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est un instrument spécifique pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications[3]. Il dispose d'un budget de 29,9 milliards € pour la période 2014-2020 :

- 23,1 milliards € (dont 10 milliards € du fonds de cohésion) pour les transports,
- 5,1 milliards € pour l'énergie,
- 1 milliard € seulement pour les télécommunications.

En septembre 2017, la Commission Européenne a présenté les résultats à mi-parcours du MIE, qui montrent que les différents appels à projets organisés depuis 2014 ont tous été très fructueux. La question principale qui se pose à présent est de savoir si cette ligne budgétaire sera maintenue dans le budget post-2020 de l'UE.

Afin de se faire davantage entendre sur cette question, la FIEC a rejoint en octobre 2017 la campagne « Plus de budget européen pour les transports - le meilleur plan d'investissement » lancée par des associations du secteur des transports.

Consultation publique de la Commission sur la « rationalisation de la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) » :

La Commission souhaite également simplifier les procédures complexes sur le plan administratif, de la délivrance de permis et de la passation de marchés pour des projets relatifs au réseau central RTE-T, lesquelles contribuent à une hausse des coûts, des retards et des incertitudes.

Dans sa contribution à la consultation publique datée du 9/11/2017, la FIEC a appelé à des règles plus cohérentes et à des procédures mieux coordonnées, principalement pour la délivrance de permis, la passation de marchés publics et les aides d'État.

3 Établi par le règlement (UE) n°1316/2013 daté du 11/12/2013

III. Le « Paquet Mobilité »

En mai 2017, la Commission Européenne a présenté un « Paquet Mobilité » constitué de propositions législatives sur le transport routier.

1. Révision de la directive « Eurovignette »

Il a été proposé de réviser la directive « Eurovignette » qui permet aux États membres de percevoir les coûts d'infrastructure et « externes » de leur réseau routier et les encourage à affecter ces fonds au « transport durable ».

Dans une prise de position datée du 27/11/2017 – dans l'esprit de la proposition législative – la FIEC a appelé au renforcement des principes de l'« utilisateur payeur » et du « pollueur payeur ». Plus important encore, la FIEC a insisté pour que les États membres consacrent les revenus générés à des infrastructures de transport durables, ce qui ne reste jusqu'à présent qu'une option.

Tandis que la commission principale au Parlement Européen semble soutenir cette dernière idée, les États membres au Conseil tendent toujours à protéger leur liberté en matière de gestion budgétaire.

2. Révision des règlements « temps de conduite » et « tachygraphe »

Une autre proposition porte sur la révision des règles relatives à certains aspects du transport routier (comme les temps de conduite et de repos) liés à l'utilisation de tachygraphes (numériques) embarqués.

En principe, ces règles fastidieuses et coûteuses ne s'appliquent pas aux chauffeurs des entreprises de construction et aux utilitaires légers[4].

Toutefois, dans certains pays, la législation est appliquée de manière plus large et inclut aussi les « chauffeurs de la construction », comme s'ils appartenaient au secteur des transports.

Dans une prise de position datée du 20/11/2017, la FIEC a demandé une nouvelle extension des dérogations existantes, car les entreprises de construction sont de petites usines mobiles qui couvrent un périmètre restreint. Dans des cas spécifiques, elles transportent aussi des denrées périssables (comme du béton prêt à l'emploi) qui ne peuvent clairement pas être traitées comme de la marchandise « normale ».

Des discussions viennent de démarrer, mais ni le Parlement Européen ni le Conseil ne semblent être enthousiastes à l'idée d'un débat sur les exemptions et les dérogations.

4 En 2014, la FIEC avait déjà obtenu une extension de l'exemption pour le « transport de matériel, d'équipements ou de machines » d'un rayon de 50 km à 100 km.

Voici quelques exemples du travail publié et accompli par la Commission Économique et Juridique au cours de l'année écoulée :

Prises de position

Position de la FIEC sur la proposition de directive modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (« Eurovignette ») (27/11/2017)

Position de la FIEC sur la proposition de règlement modifiant les règlements « temps de conduite » (CE/561/2006) et « tachygraphe » (UE/165/2014) (20/11/2017)

Position de la FIEC sur la proposition de règlement fixant les conditions et la procédure qui permettent à la Commission de demander aux entreprises et associations d'entreprises de fournir des renseignements en rapport avec le marché intérieur et des domaines connexes (« Outil d'information sur le marché unique ») (20/11/2017)

Position de la FIEC sur la carte électronique européenne de services (29/5/2017)

Position commune – Les employeurs et les syndicats critiquent les propositions foncièrement bancales de la Commission européenne en vue d'une carte électronique européenne de services (10/5/2017)

Communiqués de presse

Communiqué de presse FIEC – La FIEC réserve un accueil favorable à l'extension et au renforcement du Plan d'investissement pour l'Europe (14/12/2017)

Communiqué de presse FIEC – La FIEC adhère à la campagne « Plus de budget européen pour les transports – le meilleur plan d'investissement pour l'Europe » (20/10/2017)

Communiqué de presse conjoint – Carte électronique de services : La carte électronique mal conçue de la Commission menace certains secteurs de services (8/9/2017)

Communiqué de presse FIEC – Publication du rapport statistique annuel de la FIEC : l'industrie de la construction poursuit son lent processus de reprise (9/6/2017)

Communiqué de presse FIEC – Révision de la directive Eurovignette : dans la bonne direction, mais pas assez loin (7/6/2017)

Communiqué de presse FIEC – La FIEC demande aux législateurs européens d'exclure la construction de la carte électronique européenne de services (30/5/2017)

Communiqué de presse commun – Les employeurs et les syndicats critiquent conjointement les propositions foncièrement bancales pour une carte électronique européenne de services (10/5/2017)

Réponses aux consultations publiques

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur le projet d'orientations relatives à la passation de marchés publics à visée innovante (21/12/2017)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur la rationalisation de la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) (9/11/2017)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur la mise en œuvre d'un mécanisme volontaire d'évaluation ex-ante pour de grands projets d'infrastructure (10/4/2017)

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la FIEC www.fiec.eu

Intervention à des événements publics

Discours de J.L. Marchand, Président de la FIEC, lors de la 3e journée européenne de l'ingénieur – « Enjeux et perspectives de l'industrie de la construction en Europe » (5/10/2017, Vienne)

Intervention de V. Detemmerman, Directeur Administration et International à la Confédération Construction belge, lors de la séance pratique des parties prenantes sur la carte électronique européenne de services (8/9/2017, Bruxelles)

Discours de K. Tonning, Vice-président de la FIEC, lors de la conférence de la Chambre bulgare de la construction sur le financement du secteur de la construction – « Enjeux et perspectives de l'industrie de la construction en Europe » (20/7/2017, Sofia)

Discours de C. Le Forestier, Directrice de la Commission Économique et Juridique lors du Forum Assurances Construction concernant la carte électronique européenne de services (6/7/2017, Paris)

Discours d'U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC lors de l'audience IMCO du Parlement européen sur la carte électronique européenne de services (21/6/2017, Bruxelles)

Intervention d'U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC lors du Forum du Marché unique de la Commission – « Barrières au marché unique » (19/6/2017, Malte)

Présentation de C. Le Forestier, Directrice de la Commission Économique et Juridique lors du Comité européen des régions – « EIPP pour aider les régions et les villes à promouvoir efficacement leurs projets » (30/5/2017, Bruxelles)

Ouverture par J.L. Marchand, Président de la FIEC du workshop MEDEF sur le portail européen de projets d'investissement (EIPP) (5/4/2017, Bruxelles)

COMMISSION SOCIALE (SOC)

Maxime Verhagen, NL
Président

Domenico Campogrande, FIEC
Rapporteur

SOUS-COMMISSION SOC-1

« FORMATION PROFESSIONNELLE »

Massimo Calzoni, IT †
Co-Président

Rossella Martino, IT
Co-Rapporteur

Jakob Krohn-Rasmussen, DK
Co-Président

SOUS-COMMISSION SOC-2

« SANTÉ ET SÉCURITÉ »

Cristina García Herguedas, ES
Présidente

Ricardo Cortes, ES
Rapporteur

SOUS-COMMISSION SOC-3

« EMPLOI »

Michel Gili, FR
Président

Eva Blouin, FR
Rapporteur

A) Éducation, formation, emploi des jeunes : des atouts pour l'avenir

I. Faire face à la pénurie et à l'inadéquation des compétences : les principales priorités

Dans une économie mondiale en pleine mutation, le développement et l'adaptation des compétences jouent un rôle essentiel dans la compétitivité de notre industrie et dans sa capacité à innover, à attirer des investissements et à stimuler la création d'emplois et la croissance. Toutefois, dans de nombreux États Membres, les employeurs rapportent qu'ils ne parviennent pas à trouver les personnes ayant les compétences requises.

Faire face à la pénurie et à l'inadéquation des compétences requiert des efforts politiques importants et une adaptation d'ensemble des systèmes actuels d'éducation et de formation. Ceux-ci s'avèrent être particulièrement importants compte tenu des politiques « environnementales » et de la numérisation de notre industrie.

La FIEC est dès lors activement impliquée dans deux projets européens cofinancés par la Commission Européenne.

Le premier projet « SKILLCO » (**www.skillco.eu**) coordonné par la Chambre du secteur de la construction et des matériaux de construction (CCIS CCBMIS), notre membre slovène, réunit des organisations de partenaires sociaux et des centres de formation d'Allemagne, de Hongrie et de Slovénie ainsi que la FIEC.

Le projet a pour principaux objectifs d'identifier les lacunes existantes en matière de compétences et de concevoir des unités d'apprentissage correspondantes qui pourraient être intégrées dans des programmes formels d'enseignement et de formation professionnels (EFP) au niveau national. Dans une deuxième phase, pour chacune des lacunes identifiées (compétences « vertes », calcul, lecture, santé et sécurité), deux modules EFP, pour les élèves et pour les travailleurs, seront élaborés et intégrés dans un outil de formation via une application mobile.

Le projet vise concrètement à élaborer et à mettre en œuvre des cursus comparables dans différents pays, dans le but d'encourager la mobilité des travailleurs.

Le deuxième projet, « VET4LEC – Enseignement et formation professionnels ouverts à tous pour la construction basse énergie » cofinancé par la Commission Européenne (DG EMPL), est coordonné par la FIEC en coopération avec notre partenaire social, la FETBB (Fédération européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois) ainsi qu'avec 10 autres partenaires nationaux et l'Université de Westminster.

Le projet vise notamment à identifier les façons dont :

- la coordination entre les professions concernées par la construction basse énergie sur site peut être améliorée de manière à réduire l'écart de performance entre le plan de conception et la mise en œuvre, et ainsi atteindre les objectifs d'efficacité énergétique ;
- les opportunités en matière de construction basse énergie (CBE) et d'enseignement et de formation professionnels interdisciplinaires (EFP) peuvent être étendues afin d'améliorer l'attractivité du secteur.

II. Attirer et maintenir les jeunes dans l'industrie de la construction : un enjeu majeur permanent pour l'avenir

Dans le cadre du dialogue social sectoriel européen pour l'industrie de la construction, et avec le soutien financier de la Commission Européenne, la FIEC et la FETBB ont lancé un site Internet destiné à présenter de bonnes pratiques en matière d'outils et d'initiatives au niveau national qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction. Le site Internet régulièrement mis à jour (**www.construction-for-youth.eu**) présente plus de 40 initiatives de 15 pays différents.

Toujours dans l'esprit de promouvoir une image positive du secteur auprès des jeunes, la FIEC poursuit son partenariat (partenaire associé) avec « WorldSkills Europe » (**www.euroskills.org**), qui a pour but de promouvoir l'excellence dans le domaine du développement du savoir-faire et des compétences à travers l'UE, notamment par le biais de compétitions bisannuelles. La prochaine compétition aura lieu du 26 au 28 septembre 2018 à Budapest.

Les activités de la FIEC se concentrent aussi sur les **systèmes d'apprentissage** et la formation « en alternance » comme moyens de faciliter la transition du monde de l'enseignement vers celui du travail. L'une des raisons principales de cette approche est que l'on a constaté que des pays disposant de systèmes efficaces d'apprentissage et d'enseignement et de formation professionnels « en alternance » enregistrent des taux de chômage des jeunes moins élevés que les pays ne disposant pas de tels systèmes.

B) Améliorer la santé et la sécurité au travail au profit des entreprises et de leurs travailleurs

Malgré la réduction globale du nombre de maladies et d'accidents liés au travail, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail reste un champ d'action prioritaire pour le secteur de la construction et pour la FIEC.

I. Révision de la directive sur les agents cancérigènes et la « silice cristalline alvéolaire » (SCA)

Une des priorités permanentes de la Commission Européenne est la révision de l'actuelle directive 2004/37/CE sur la « protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail (ci-après la directive sur les agents cancérigènes). La FIEC a suivi de près la première proposition de révision qui a finalement conduit à l'ajout de la « silice cristalline alvéolaire » (SCA) dans le champ d'application de la directive.

Le quartz, qui constitue 12 % de la croûte terrestre et qui est la forme de silice cristalline la plus commune, est le second minerai le plus abondant dans la nature. Par conséquent, la silice cristalline est un composant essentiel de matériaux qui sont utilisés de manière intensive dans l'industrie de la construction (briques, mortier, fenêtres, etc.).

Le secteur de la construction se caractérise par un large éventail d'activités de nature temporaire, ce qui implique des écarts significatifs dans les niveaux et les types d'exposition potentiels des travailleurs à la SCA. À titre d'exemple, un même travailleur pourrait effectuer la même tâche dans un environnement fermé et à l'air libre au cours de la même journée.

L'exposition à la SCA est donc un problème complexe, en particulier dans le secteur de la construction, et chaque profession dispose de ses propres spécificités, procédures d'évaluation du risque et mesures de gestion du risque dont il faut tenir compte.

Le législateur européen a finalement convenu d'une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour la SCA de 0,1 mg/m3, ce que la FIEC et le Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail avaient recommandé dans les phases finales de la procédure législative.

Un groupe de travail comprenant la FIEC et son partenaire social, la FETBB, va à présent discuter de la possibilité de mener des initiatives pratiques communes visant à garantir une application et une mise en œuvre adéquates de ces nouvelles dispositions sur les chantiers de construction.

II. Travailler plus en sécurité avec des engins de terrassement

Un chantier de construction est un lieu de changement permanent, qui voit s'opérer l'interaction entre de nombreux intervenants différents. Ces conditions ont d'importantes implications sur la sécurité et la santé au travail, en particulier en ce qui concerne les engins de terrassement qui peuvent causer des accidents sérieux, voire mortels. Parmi les dangers potentiels, on retrouve une utilisation inadéquate de la machine, l'ergonomie de la machine elle-même (accès à la machine, siège du conducteur, etc.) et la visibilité de l'opérateur autour de la machine.

Dans ce contexte, la FIEC, la FETBB et le CECE (Committee for European Construction Equipment) ont finalisé un projet commun cofinancé par la Commission Européenne (DG EMPL), qui vise à améliorer les conditions de santé et de sécurité pour les travailleurs qui utilisent des engins de construction en instaurant, dans un premier temps, un meilleur dialogue entre les utilisateurs et les fabricants de ces engins.

Quatre fiches techniques ont été publiées (disponibles dans plusieurs langues de l'UE sur **www.fiec.eu**) concernant l'organisation du chantier et la formation, l'ergonomie, les normes et l'évitement des collisions.

Un protocole d'accord a aussi été signé par les trois organisations et va servir de base à des initiatives de suivi pour explorer d'autres façons d'améliorer la conception et la configuration des engins ainsi que des processus standard.

III. Gestion des risques psychosociaux sur le lieu de travail : améliorer la qualité et la productivité au travail

Des études révèlent que 50 à 60 % de l'ensemble des journées de travail perdues peuvent être attribués au stress lié au travail et aux risques psychosociaux. C'est le deuxième problème lié au travail le plus fréquemment rapporté en Europe après les troubles musculo-squelettiques.

Même s'il s'agit d'un problème très complexe et difficile à traiter, vu qu'il combine des facteurs d'ordre professionnel et personnel, les employeurs ont

DiscoverYourTalent (Semaine européenne des compétences professionnelles 2017)
Cérémonie de remise des prix de l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage (24/11/2017 – Bruxelles)

Prix remis par la Commissaire Européenne Marianne Thyssen à Ulrich Paetzold représentant la PME allemande Schleiff Bauflächentechnik, qui a remporté ce prix pour la catégorie PME

néanmoins l'obligation d'évaluer et de gérer les risques psychosociaux sur le lieu de travail et sont encouragés à mettre en œuvre des mesures supplémentaires sur une base volontaire. Ces obligations légales et ces initiatives volontaires sont indispensables pour gérer une entreprise avec succès et maintenir en poste des effectifs motivés et en bonne santé.

Dès lors, la FIEC et la FETBB ont lancé un nouveau projet dans le cadre du dialogue social (cofinancé par la Commission Européenne) dans le but d'évaluer les principaux facteurs de risques psychosociaux sur le lieu de travail dans le secteur de la construction, de rassembler et de partager des exemples de bonnes pratiques au niveau national et, enfin, de développer une méthodologie commune pour gérer ces risques. Le projet se déroulera jusqu'à la fin 2018.

C) Définir des règles du jeu pour une mobilité équitable dans le marché intérieur

I. Le détachement des travailleurs et la sécurité sociale : des thèmes importants pour la durabilité à long terme des modèles socio-économiques nationaux

Les entreprises de construction sont confrontées à une augmentation de la concurrence et des cas de pratiques frauduleuses. Cela s'explique notamment par un cadre législatif parfois un peu flou, par des difficultés dans sa mise en œuvre ou par des contrôles inadéquats, en particulier dans des opérations transfrontalières. De plus, les systèmes nationaux de sécurité sociale très différents peuvent s'avérer être un sérieux problème pour les opérations transfrontalières.

La mobilité et la liberté de fournir des services au sein du marché unique font partie des principaux piliers de la compétitivité européenne et doivent dès lors être encouragées. Cela doit cependant être réalisé sans mettre en péril les modèles économiques et sociaux qui ont été mis en place dans les différents États membres.

Dans ce contexte, la Commission Européenne a décidé de proposer une révision ciblée de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs dans le but, d'une part, de faire face aux pratiques déloyales et, d'autre part, de promouvoir le principe selon lequel le même travail effectué sur le même lieu devrait être rémunéré de la même manière.

La FIEC a toujours considéré une telle révision de la directive sur le détachement comme prématurée, en partie à cause de l'application en cours de la directive « Exécution » 2014/67/CE. Pour la FIEC, la proposition de la Commission n'aborde pas les véritables préoccupations liées au « détachement ». La plupart des problèmes identifiés sont liés, d'une part,

aux difficultés dans l'application et la mise en œuvre du cadre législatif existant et, d'autre part, aux pratiques illégales. Il faut donner la priorité à ces problèmes.

Par ailleurs, une proposition d'amendement des actuels règlements européens 883/2004 et 987/2009 sur la sécurité sociale a été présentée par la Commission Européenne et est en train d'être examinée par le Parlement Européen et le Conseil.

Au moment de rédiger ce rapport, les deux procédures législatives étaient toujours en cours et il n'est pour l'instant pas encore possible d'en évaluer la valeur ajoutée. Elles joueront toutefois un rôle essentiel dans le façonnage de nos modèles socio-économiques nationaux et dans la garantie de leur durabilité à long terme. La FIEC continuera dès lors à intervenir activement dans ce domaine.

La FIEC suit aussi de près les développements sur la proposition d'établissement d'une nouvelle autorité européenne du travail et évaluera sa valeur ajoutée potentielle dans la résolution des problèmes liés à la fraude transfrontalière.

II. Une plateforme européenne pour lutter contre le travail non déclaré

En mai 2016, une plateforme européenne contre le travail non déclaré a été officiellement lancée. Elle vise à réunir les organismes chargés de la lutte contre le travail non déclaré au niveau national, comme les inspections de la sécurité sociale et du travail, etc., ainsi que d'autres intervenants, tels que les représentants au niveau de l'UE des employeurs, dont la FIEC, et des travailleurs.

Le programme de travail 2017-2018 définit les priorités de la plateforme, et la construction et les transports, deux secteurs fortement touchés par le travail non déclaré, sont la cible d'activités spécifiques.

Vous trouverez toutes les informations sur les activités et les résultats obtenus jusqu'à présent sur le site Internet consacré à la plateforme : http://ec.europa.eu/social/main.jsp ?catId=1299&langId=en

III. Continuer à renforcer le dialogue social sectoriel européen

Depuis le début 2017, les comités de direction de la FIEC et de la FETBB se sont réunis à plusieurs reprises afin de renforcer encore leur implication dans le dialogue social sectoriel européen.

Les deux organisations se sont mises d'accord sur l'importance de renforcer l'impact des partenaires sociaux sectoriels sur la législation européenne, notamment à l'aide d'initiatives conjointes sur des sujets sectoriels d'intérêt commun. Des expériences précédentes ont montré que des initiatives conjointes de ce type peuvent influencer les institutions européennes aux plus hauts niveaux politiques.

Dans ce contexte, un accord de coopération a été signé avec l'AEIP, l'Association Européenne des Institutions Paritaires, au sein de laquelle la plupart des représentants des employeurs et travailleurs des États membres occidentaux coopèrent dans les domaines de la formation, de la santé et de la sécurité ainsi que de la protection sociale au niveau sectoriel.

7/11/2017 – Réunion à Paris
Signature d'un accord de coopération entre la FIEC, la FETBB et l'AEIP

De gauche à droite : Domenico Campogrande (FIEC), Werner Buelen (FETBB), Brahim Hilami (FETBB), Sam Hägglund (FETBB), Kjetil Tonning (FIEC), Mercedes Landolfi (FETBB), Gunde Odgaard (FETBB), Bruno Gabellieri (AEIP), Ulrich Paetzold (FIEC), Jean-Louis Marchand (FIEC), Michel Dieu (AEIP)

Voici quelques exemples du travail que la Commission SOC a accompli au cours de l'année écoulée, seule ou conjointement avec la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB) dans le cadre du Dialogue Social sectoriel européen :

- Site internet FIEC-FETBB sur des « Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction » (www.construction-for-youth.eu)
- Projet commun FIEC-FETBB-CECE sur « Travailler plus en sécurité avec des engins de construction – Une approche multipartite » (VS/2015/0340)
- Projet commun FIEC-FETBB « VET4LEC - Enseignement et formation professionnels ouverts à tous pour la construction basse énergie » (VS/2016/0404)
- Partenaire au projet « SKILLCO - Un projet innovant pour faire face à la pénurie de compétences dans le secteur de la construction » coordonné par notre membre slovène CCBMIS
- Partenaire au projet « Améliorer les coopérations administratives par des actions transnationales coordonnées » coordonné par l'INTEFP et l'ASTREES (FR)

Prises de position

Prise de position commune FIEC-EBC sur la révision de la directive sur les agents cancérigènes 2004/37/CE (23/2/2017)

Position commune des partenaires sociaux (secteurs de la construction, du nettoyage et de l'assurance) sur la proposition de « carte électronique de services » (10/5/2017)

Position de la FIEC sur la révision des règlements « Sécurité sociale » 883/2004 et 987/2009 (9/1/2018)

Divers

Communiqué de presse conjoint FIEC-FETBB - Les partenaires sociaux de l'industrie de la construction rejettent fermement la proposition de carte électronique européenne de services (16/1/2017)

Accord de coopération entre la FIEC-FETBB-AEIP (7/11/2017)

Participations à des événements publics

Convention ERA « Recruter des talents pour l'avenir » (Amsterdam, 2/5/2017) - Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Build Up Skills « Des emplois verts pour l'efficacité énergétique : répondre aux besoins du secteur de la construction » (Bruxelles, 1/6/2017) - Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Forum de l'EDA (European Demolition Association) « Attirer les travailleurs dans le secteur de la construction » (Bruxelles, 16/6/2017) - Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

« Des emplois verts pour une Europe plus verte » (Bruxelles, 22/6/2017) - Présentation par Ulrich Paetzold, Directeur Général

UNIEP « Une base de compétences européenne pour la santé et la sécurité au travail » (Bruxelles, 25/8/2017) - Présentation par Ulrich Paetzold, Directeur Général

Conférence FIEC-FETBB-CEI sur la « Construction en bois » (Bruxelles, 21/11/2017) - Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Séminaire Housing Europe (Bruxelles, 20/2/2018) - Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la FIEC www.fiec.eu

COMMISSION TECHNIQUE (TEC)

Kjetil Tonning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-1

« DIRECTIVES, NORMES ET ASSURANCE QUALITÉ »

Jan Coumans, BE
Président

Eric Winnepenninckx, BE
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-2

« RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION »

Claude Dumoulin, FR
Président

Pascal Lemoine, FR
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-3

« ENVIRONNEMENT »

Lennart Henriz, SE
Président

Marianne Hedberg, SE
Rapporteur

Si deux thèmes TEC ont été au centre des travaux en 2017, la construction numérique s'est révélée comme le nouveau sujet phare avec un impact majeur dès cette année et dans le futur proche. Le paquet Énergie propre publié fin 2016 contenait une petite référence à une éventuelle révision du règlement sur les produits de construction ainsi qu'à une proposition législative de la Commission en vue de la révision de la Directive sur la Performance Energétique dans les Bâtiments (DPEB). Ces deux thèmes se sont avérés être les principales préoccupations de la commission TEC en 2017. La construction numérique a généré du travail supplémentaire pour évaluer l'impact sur l'industrie de la robotisation, de l'automatisation, de la préfabrication et des nouveaux processus.

A) Questions réglementaires

I. Règlement sur les Produits de Construction (RPC)

La Commission Européenne a lancé un processus officiel pour la révision du règlement sur les produits de construction. Un nouveau forum, la plateforme technique RPC, a été créé pour examiner les solutions potentielles aux manquements identifiés par les parties prenantes, tant dans le règlement même que dans sa mise en œuvre. En juillet, la FIEC a publié une **prise de position**[1] appelant à une révision ciblée et s'opposant à l'annulation du règlement, l'une des options mentionnées dans un rapport d'impact initial de la Commission. Pour la FIEC, les principaux problèmes restent la profonde méconnaissance de la signification du marquage CE et le fait que les entrepreneurs ne peuvent pas se fier au marquage pour s'assurer que les produits qu'ils sélectionnent conviennent à l'usage prévu. Bien que la FIEC admette qu'il est impossible que toutes les informations soient reprises dans la déclaration de performance, elle souhaite une certaine souplesse en ce qui concerne la fourniture d'informations supplémentaires, y compris des caractéristiques non réglementaires. Une solution pragmatique garantirait que les entrepreneurs disposent des informations dont ils ont besoin et qu'ils soient moins exposés aux risques et à la responsabilité en cas de défaillance d'un produit de construction marqué CE après son installation. Vous trouverez plus de détails dans la prise de position.

1. Réponse commune au document de la Commission sur les caractéristiques supplémentaires

La FIEC a collaboré avec plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes pour rédiger une lettre commune demandant le retrait d'un document de la Commission dont le statut était ambigu et générait une grande confusion au sein du Comité Permanent de la Construction. Comme la Commission a présenté une version révisée du document en décembre, une deuxième lettre a été envoyée en janvier 2018 avec, cette fois, la participation d'un plus grand nombre d'États Membres.

2. Étude sur les besoins d'information des utilisateurs de produits de construction

Comme cette étude de la Commission s'adressait aux utilisateurs réels plutôt qu'aux fédérations, la FIEC n'y a pas répondu. À la place, elle a soutenu activement cette étude auprès de ses membres et a encouragé une large implication des entrepreneurs.

3. Consultation publique sur les règles de l'Union Européenne concernant les produits utilisés dans la construction de bâtiments et les travaux d'infrastructure

Cette consultation de la Commission a été lancée en janvier 2018. La réponse de la FIEC était en cours de préparation au moment de rédiger ce rapport.

1 (13/07/2017)

B) Questions de normalisation

I. Initiative conjointe sur la normalisation (ICN)

La FIEC a continué à participer à l'Action 5, un projet pilote - Contribuer à la mise en œuvre du règlement sur les produits de construction (RPC) au travers des normes.

II. Comités Techniques CEN

Le statut d'organisation de liaison de la FIEC dans plusieurs Comités Techniques du CEN (TC) se poursuit dans le cadre de son accord avec le CEN en tant qu'organisation partenaire.

En cours :

- CEN/TC 135/WG15
  Champ d'application d'EN 1090

Approuvé, mais pas de représentant :

- CEN/TC 89 Performance thermique des bâtiments et composants de bâtiments

Représentant FIEC :

- CEN/TC 104 Béton et produits apparentés
- CEN/TC 135 Exécution de structures en acier et en aluminium
- CEN/TC 250 Eurocodes structuraux
- CEN/TC 292 Poste vacant
- CEN/TC 350 Durabilité des ouvrages de construction
- CEN/TC 434 Facturation électronique dans les marchés publics (pour ECO)
- CEN/TC 440 Comité de projet sur les marchés publics électroniques
- CEN/TC 442 Modélisation des données du bâtiment (BIM)

III. Normes d'exécution

La FIEC a publié en juin 2017 une **prise de position sur des normes d'exécution**. Pour répondre notamment à l'intégration d'aspects liés à l'exécution dans l'élaboration d'un nombre limité de normes, la FIEC a souligné que des normes européennes harmonisées couvrant l'installation et l'exécution de matériaux de construction sont très difficiles à réaliser vu que ces pratiques sont très spécifiques à chaque pays. Les différences réglementaires au niveau national ainsi que les normes culturelles basées sur des traditions nationales qui sont d'usage depuis des décennies rendent inadéquate une normalisation généralisée en matière d'installation et d'exécution. La FIEC estime que ces normes ne devraient être élaborées qu'au cas par cas et uniquement avec la totale implication des entrepreneurs dans les comités techniques CEN afférents.

C) Encourager l'innovation et la recherche

I. ECCREDI

La FIEC a repris la Présidence du Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction (ECCREDI). Une des premières mesures qu'elle a prises a été d'inviter des organisations non membres actives dans la construction à la réunion du Conseil en novembre. En 2018, une réunion est prévue avec **ENCORD**, une organisation d'entreprises de construction ayant des objectifs similaires en matière de recherche et de développement. ECCREDI a également des connexions avec d'autres acteurs clés, en particulier la **Plateforme Technologique Européenne pour la Construction** (PTEC) et des actions conjointes sont prévues pour 2018, dont l'apport d'idées pour le prochain programme-cadre qui succédera à Horizon 2020.

II. Construction 4.0 et BIM

Voir la section séparée sur le groupe de travail Construction 4.0 (page 15).

D) Économie circulaire

Après de très longues négociations ardues, le Conseil, sous la direction de la présidence estonienne, et le Parlement européen ont conclu en décembre 2017 un accord provisoire sur les propositions législatives du paquet sur les déchets. Les deux propositions pour lesquelles la FIEC avait transmis des commentaires au rapporteur du Parlement européen en 2016 sont celles concernant la révision de la directive-cadre sur les déchets et de la directive sur la mise en décharge.

La nouvelle législation sera soumise à un vote du Parlement européen et devrait dès lors être adoptée début 2018. Dans l'intervalle, la stratégie de l'UE sur les plastiques a été publiée en janvier 2018 et au

moment de rédiger ce rapport, la FIEC était en train d'examiner les propositions en vue de préparer une réponse à envoyer dans le courant de l'année.

La **position de la FIEC sur le Plan d'action sur l'économie circulaire** a été publiée en janvier 2016.

E) Efficacité des ressources

I. Cadre d'évaluation volontaire sur la performance environnementale dans les bâtiments

1. Cadre d'évaluation publié en 2017

Le **cadre d'évaluation volontaire** attendu depuis longtemps a été publié par la DG ENV en 2017. Le cadre, qui est le fruit de trois années de travail de la DG ENV avec le Centre commun de recherche et des intervenants tels que la FIEC, contient un petit nombre d'indicateurs de durabilité et est destiné à différents utilisateurs, dont les entrepreneurs.

La FIEC soutient largement le cadre bien qu'elle ait insisté sur le fait que les personnes qui réalisent les évaluations doivent être compétentes, dûment formées et suivre une approche cohérente.

Un aspect très satisfaisant est l'adaptation des normes européennes harmonisées volontaires existantes pour l'évaluation de la durabilité, afin d'assurer la compatibilité avec le cadre. La phase pilote démarrera en 2018 et la DG ENV proposera un système de support visant à identifier et à résoudre au plus tôt les problèmes rencontrés par les évaluateurs.

F) Efficacité énergétique

I. Performance Energétique dans les Bâtiments – Révision de la DPEB

Suite à la proposition visant à procéder à certaines révisions de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, publiée dans le cadre du paquet Énergie propre en novembre 2016, un processus de négociation relativement rapide a conduit à un accord entre les co-législateurs en décembre 2017. La **position de la FIEC**, publiée en mars 2017, a été largement répercutée dans le rapport du rapporteur et il semble que la législation finale sera réalisable pour les entrepreneurs. L'Indicateur d'intelligence est un aspect qui reste très ambigu, suite à une réunion des parties prenantes avec la DG ENER en décembre 2017. Il règne une certaine confusion concernant la différence fondamentale entre un bâtiment « smart » et un bâtiment « smart-ready ». La FIEC est très préoccupée par le fait qu'on ne sache pas clairement ce qu'un indicateur d'intelligence éventuel va réellement mesurer. Par ailleurs, il semble peu probable qu'un indicateur d'intelligence permettra de stimuler la construction de bâtiments « smart » ou « smart-ready », ou la rénovation d'autres bâtiments conformément à des normes « smart-ready ». En effet, la FIEC estime que les bâtiments « smart » sont une conséquence inévitable, notamment en raison des changements rapides suite à l'émergence de la construction numérique et à l'attention accrue consacrée à la numérisation en général. Par conséquent, la fédération n'est pas convaincue de la valeur de l'indicateur d'intelligence proposé, mais reste engagée dans le dialogue et désireuse d'évaluer soigneusement toutes les propositions au fur et à mesure de leur évolution.

Ce qui est certain, c'est que la DPEB révisée doit stimuler la rénovation de bâtiments existants, un objectif qui est loin d'être atteint.

DDR Forum 2017 (DDR –Démolition, Décontamination et Recyclage) Bruxelles, BE (14/6/2017)

Présentation de Claude Dumoulin, Président de TEC-2 sur « Digitalisation et BIM appliqués aux matériaux de construction »

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Technique au cours de l'année écoulée :

Prises de position

Prise de position de la FIEC – Normes d'exécution (15/6/2017)

Prise de position de la FIEC – Révision du règlement sur les produits de construction (13/7/2017)

La FIEC a également envoyé les courriers suivants pour exprimer ses préoccupations :

Lettre commune rédigée avec plusieurs États Membres et d'autres fédérations et adressée au Chef d'Unité faisant fonction de l'unité Construction, DG GROW en réaction à un document soumis au Comité permanent de la construction sur des caractéristiques supplémentaires dans le cadre du Règlement sur les Produits de Construction (12/7/2017)

Commentaires adressés au Parlement Européen sur la sécurité incendie (7/9/2017)

Deuxième lettre commune rédigée avec plusieurs États membres et d'autres fédérations et adressée au Chef d'Unité faisant fonction de l'unité Construction, DG GROW en réaction à un document révisé soumis au Comité Permanent de la Construction sur des caractéristiques supplémentaires dans le cadre du règlement sur les produits de construction (29/1/2018)

Communiqués de Presse

« La FIEC s'oppose à des normes d'exécution trop prescriptives » (19/6/2017)

« N'abrogeons pas le RPC, mais procédons à sa révision pour que cela fonctionne » (14/7/2017)

« Le défi de la rénovation énergétique simplifié à outrance par la DPEB » (27/9/2017)

« La FIEC reprend la présidence d'ECCREDI » (9/11/2017)

« Les parties prenantes du secteur prêtes à mener le défi de la construction digitale » (23/2/2018)

Autres publications

« Durabilité dans l'environnement bâti » Article pour Pan European Networks, Government 24 (1/2018)

Réponses aux consultations publiques

Horizon 2020 - Évaluation intermédiaire (13/01/2017)

Participation à l'interview avec VVA pour l'étude sur le RPC (8/8/2017)

Participation à des événements publics

Voir la liste FIEC des événements sélectionnés en page 48

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la FIEC www.fiec.eu

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Daniel Nicolardot, FR
Représentant pour les PME

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

A) Une représentativité complète pour les micro, petites, moyennes et grandes entreprises

L'industrie européenne de la construction est très largement constituée d'artisans, de PME et d'entreprises familiales. L'adhésion de ses fédérations membres garantit la représentativité de la FIEC, avec des entreprises de toutes tailles qui exécutent toutes sortes de travaux de construction et de génie civil.

Il peut s'agir d'entreprises familiales ou de sociétés de capital-actions. Elles peuvent être gérées par la famille ou par un dirigeant externe, mais ce sont toutes des entreprises de construction et, en tant que telles, elles ont bien plus d'intérêts communs que de conflits d'intérêts.

Le Vice-président de la FIEC « Représentant des PME » vérifie que toutes les prises de position et initiatives de la FIEC tiennent dûment compte des intérêts des PME et des entreprises familiales.

B) Implication totale des PME dans le dialogue social sectoriel

La représentativité de la FIEC a de nouveau été reconnue dans la dernière « étude de représentativité » pour la Commission Européenne : 56,1 % de tous les travailleurs du secteur de la construction sont employés par des entreprises affiliées aux fédérations membres de la FIEC, ce qui représente de loin le taux le plus élevé de toutes les organisations d'employeurs contrôlées.

La FIEC et son partenaire social, la FETBB, sont très impliqués dans ce dialogue social sectoriel représentatif, fort, efficace et autonome qu'ils ont démarré des années avant son institutionnalisation par la Commission Européenne.

C) Coopération étroite avec les organisations intersectorielles

Les fédérations membres nationales de la FIEC sont affiliées à des organisations d'employeurs intersectorielles qui sont à leur tour affiliées aux organisations intersectorielles européennes **BusinessEurope** ou l'**UEAPME**. La FIEC entretient des contacts étroits avec ces deux organisations sur des sujets tels que les marchés publics, les affaires sociales, les affaires techniques et la normalisation et veille à ce que les intérêts spécifiques de l'industrie de la construction soient pris en compte de manière adéquate.

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN (MEDA)

Maria Ángeles Asenjo, ES
Présidente

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

Au cours de l'année dernière, la FIEC a continué à informer les Fédérations Membres sur les principaux aspects de l'activité des institutions européennes concernant les pays partenaires de la Méditerranée du Sud, en particulier dans le contexte de la Politique européenne de voisinage.

Le 18 mai 2017, la Commission Européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont présenté un rapport conjoint sur la **Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage** (PEV). Ce rapport fait état des dernières évolutions dans les relations de l'UE avec ces pays partenaires. Ce premier rapport publié après la révision de la PEV en novembre 2015 contient différentes sections : état des lieux de l'engagement bilatéral et régional, avancées sur les priorités essentielles et aide de l'UE pour soutenir le voisinage.

Il convient de rappeler que la PEV a été lancée en 2004 sur la base de la Communication intitulée « L'Europe élargie - Voisinage » publiée par la CE un an plus tôt. Depuis lors, cette politique a énormément évolué suite aux nombreux changements radicaux et défis survenus dans la région en termes de stabilité, de prospérité et de sécurité. Avec la révision de la PEV en 2015, l'UE, tout en continuant à défendre les valeurs fondamentales européennes et les droits de l'homme, a convenu d'approches sur mesure et de partenariats différenciés en fonction des développements propres à chaque pays. En termes politiques, les objectifs principaux portent sur quatre domaines prioritaires : la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme ; le développement économique comme vecteur de stabilisation, la sécurité ; la migration et la mobilité. L'UE offre un soutien aux partenaires de la région, essentiellement par le biais de l'instrument européen de voisinage (IEV).

Le 26 septembre 2017, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté le **Fonds Européen pour le Développement Durable** (FEDD), un mécanisme de financement intégral visant à soutenir les investissements par des institutions financières publiques et par le secteur privé. Le FEDD est un pilier essentiel du nouveau **Plan d'Investissement Extérieur** (PIE) de l'UE. Le PIE va promouvoir un développement plus durable et plus inclusif dans le voisinage européen et en Afrique. Les domaines prioritaires suivants en matière d'investissement, appelés « fenêtres d'investissement », ont été identifiés :

- Énergie durable et connectivité,
- Financement pour les micro-, petites et moyennes entreprises,
- Agriculture durable, entrepreneurs ruraux et agro-industrie,
- Villes durables,
- Numérisation pour le développement.

Un autre domaine d'attention est l'**Union pour la Méditerranée**, une organisation intergouvernementale qui réunit les États membres de l'UE et 15 pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Il s'agit d'une structure permanente consacrée au renforcement du dialogue, de la coopération et de l'échange d'idées de projets. Son travail se concentre sur ces six domaines stratégiques : le développement commercial, les affaires sociales et civiles, l'enseignement supérieur et la recherche, les transports et le développement urbain, l'eau et l'environnement, ainsi que l'énergie et l'action climatique.

En ce qui concerne l'activité de la **Banque Européenne d'Investissement** dans cette région en 2017, les données initiales relatives aux projets financés indiquent environ 1,9 milliard d'euros de prêts pour 32 opérations. Les principaux bénéficiaires de ce financement de la BEI étaient : Maroc 25 %, Égypte 25 %, Tunisie 21 % et Liban 20 %. Répartition principale par secteur : lignes de crédit 63 %, transports 16 %, énergie 6 % et industrie 6 %.

Comme d'habitude, les **bulletins d'information MEDA** sont mis périodiquement à la disposition des fédérations membres sur le site internet de la FIEC.

GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

José Michaël Chenu, FFB
Président
Myriam Diallo, FFB
Rapporteur

M. José-Michaël Chenu de la fédération française FFB préside le groupe de travail « Logement » depuis décembre 2016. La dernière réunion a eu lieu le 7 septembre 2017.

L'agenda du Groupe de Travail

La stratégie de la présidence repose sur le principe de base selon lequel les entrepreneurs européens devraient se trouver à l'avant-garde du secteur du logement. En leur qualité d'acteurs industriels majeurs dans un secteur intégré rassemblant tous les autres acteurs de la filière, ils devraient montrer leur capacité à gérer des projets de construction. Cette vision tient compte de différents aspects : la préfabrication, le développement du BIM, l'efficacité énergétique, les services fournis aux utilisateurs, la traçabilité dans le temps, les certificats de performance, les contrats d'entretien, la gestion des installations, etc.
Dans ce contexte, les participants échangent des informations concernant leur secteur national du logement (notamment l'environnement juridique et fiscal). Ils ont convenu de travailler sur un document FIEC qui proposerait des solutions formulées par le secteur de la construction, notamment à propos des thèmes suivants : les coûts de la construction de logements (ou comment construire moins cher demain) et la pénurie de logements (ou les bonnes pratiques en termes de mesures nationales visant à lutter contre cette pénurie).

La FIEC au « European Housing Forum »

Le « European Housing Forum » (EHF), partenaire de l' "**Intergroupe URBAN du Parlement Européen** », est une plateforme de discussion abordant des sujets de politique européenne ayant une influence sur le marché résidentiel. L'EHF est un partenaire clé pour la FIEC. Les membres de l'EHF comprennent, entre autres, des associations représentatives de locataires, du logement social, de promoteurs, de professions immobilières et d'entrepreneurs. Assurer la coprésidence du « European Housing Forum » avec l'UIPI et l'UEPC est un honneur pour la FIEC et permet à la fédération de contribuer activement aux débats sur les questions de logement, en étroite collaboration avec les institutions européennes.

Les réunions ont lieu 4 fois par an. L'agenda de la dernière réunion qui s'est tenue le 6 décembre 2017 était consacré à un projet sur les « prêts hypothécaires verts », présenté par la European Mortgage Federation.

Plus d'informations disponibles sur le site de l'EHF : http://www.europeanhousingforum.eu/

EUROPEAN INTERNATIONAL CONTRACTORS (EIC)

Philippe Dessoy, BE
Président

Frank Kehlenbach, EIC
Directeur

Les EIC (European International Contractors) représentent les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction vis-à-vis des décideurs politiques européens et des institutions financières internationales. Ses membres titulaires sont des fédérations de la construction en provenance de 15 pays européens, qui sont liées directement ou indirectement à la FIEC et ont des entreprises affiliées actives sur le plan international.

A) Organisation

Les EIC fondés en 1970 sont enregistrés depuis 1984 en tant qu'association indépendante de droit allemand à Berlin. Le mandat des EIC consiste à promouvoir les intérêts des entreprises de l'industrie européenne de la construction en rapport avec leurs activités internationales. Les EIC prônent une concurrence internationale loyale reposant sur des conditions contractuelles équitables et des formes de passation de marchés basées sur la qualité, encouragent des systèmes efficaces de financement des exportations et offrent un forum unique de networking entre l'industrie et d'autres parties prenantes.

Fin 2017, le Comité de Direction des EIC était composé comme suit :

- Président : Philippe Dessoy (Besix, Belgique)
- Vice Président : Wouter Remmelts (BAM International, Pays-Bas)
- Trésorier : Juha Kostiainen (YIT Corporation, Finlande)
- Luis Ballester Surroca (OHL, Espagne)
- Nils Bjelm (NCC, Suède)
- Selim Bora (Summa, Turquie)
- Lars M. Carlsen (Per Aarsleff, Danemark)
- George Demetriou (J&P Avax, Grèce)
- José Pedro Freitas (Mota Engil Group, Portugal)
- Christophe Pélissié du Rausas (VINCI Concessions, France)
- Gianni Porta (Itinera, Italie)
- Karl-Heinz Strauss (PORR, Autriche)
- Jörg Wellmeyer (Strabag International, Allemagne)

Le Président Dessoy représente également les EIC en sa qualité de Vice-Président au Comité de Direction de la FIEC.

B) Modèles de contrats FIDIC

Tout au long de 2017, les EIC ont collaboré avec la FIDIC et d'autres « réviseurs amicaux » des modèles de contrats FIDIC en vue de préparer le lancement de la nouvelle édition de la suite de contrats FIDIC (« Livres Rouge, Jaune, Argent ») en décembre 2017. En janvier, les EIC ont obtenu le support d'autres associations d'entrepreneurs internationaux, à savoir la CICA, l'ICAK de Corée, l'OCAJI du Japon et la CHINCA de Chine, pour exprimer les préoccupations communes des entrepreneurs internationaux concernant le profil de risque établi dans la version préliminaire du « Livre Jaune » de la FIDIC publiée en 2016. Au cours du printemps 2017, des experts du groupe de travail « Conditions contractuelles » des EIC ainsi que d'entreprises membres associées ont expliqué à la FIDIC les écueils de quelques-unes des nouvelles clauses et concepts proposés. Les EIC ont été heureux de constater qu'un grand nombre de leurs commentaires ont été insérés dans la version actualisée qui a finalement été publiée en décembre 2017. Au début 2018, le groupe de travail « Conditions contractuelles » des EIC a commencé la mise à jour des Guides des EIC à l'attention des entrepreneurs sur les modèles de contrats FIDIC.

C) Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE)

Le Parlement Européen et le Conseil ont adopté en septembre 2017 le Fonds Européen pour le Développement Durable (FEDD), qui constitue la base du nouveau Plan d'Investissement Extérieur de l'UE (PIE). L'objectif principal du PIE est de mobiliser des investissements publics et privés durables en vue d'améliorer le développement économique et social, en mettant particulièrement l'accent sur les pays du voisinage de l'UE et l'Afrique. Ce nouvel instrument de financement européen reprend ainsi le thème principal du concept « Blending 2.0 »" des EIC, à savoir combiner le financement concessionnel et commercial pour des projets de développement. La Commission Européenne a invité des contreparties éligibles, selon l'évaluation des piliers, à soumettre leurs propositions de programmes d'investissement dans les cinq domaines d'investissement définis, dont « Villes durables » et « Énergie durable et connectivité ». **Le groupe de travail « Afrique »** des EIC s'est réuni en septembre 2017 pour analyser le nouveau PIE et a demandé à la Commission Européenne d'inclure les règles existantes en matière de nationalité et d'éligibilité du PRAG européen dans le cadre PIE et de prendre en compte les avantages socio-économiques des projets d'infrastructure lors de l'évaluation de la viabilité financière des projets.

D) Système de gestion environnementale et sociale de la Banque Mondiale (SGES)

En juin 2017, le **groupe de travail « Afrique » des EIC** a participé, avec des représentants de la CICA, à un webinaire de la Banque Mondiale consacré aux améliorations sur le plan environnemental, social, de la santé et de la sécurité (ESSS) apportées aux documents types d'appel d'offres de la Banque. Les améliorations tiennent compte des enseignements tirés du Projet de développement du secteur des transports en Ouganda, qui a soulevé d'importantes questions ESSS, et couvrent notamment les thèmes suivants : stratégie de gestion ESSS de l'entrepreneur et plans de mise en œuvre, garantie de performance ESSS et montant provisionnel, reporting ESSS et capacité de rétention de paiements intermédiaires. Dans une lettre conjointe, les EIC et la CICA ont exprimé leur soutien à cette nouvelle politique de la Banque Mondiale et ont recommandé un meilleur usage de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale. Ils ont aussi plaidé en faveur de l'intégration dans la politique et les documents d'appel d'offres de la Banque des normes fondamentales du travail établies par l'OIT, garantissant les principes fondamentaux et les droits des travailleurs.

E) Règle sur les coûts locaux de l'OCDE en rapport avec les services de construction

Le 14 novembre 2017, les EIC ont participé, avec trois membres du **groupe de travail « Crédits à l'exportation »**, à une réunion de consultation au siège de l'OCDE à Paris. Les représentants des EIC ont profité de l'occasion pour expliquer aux gouvernements de l'OCDE et aux agences de crédit à l'exportation pourquoi il n'était plus opportun de limiter le soutien public pour les coûts locaux à 30 % de la valeur du contrat d'exportation. Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) a appelé l'OCDE à modifier rapidement le « Consensus OCDE » afin de permettre aux agences de crédit à l'exportation de fournir une assurance pour les coûts locaux du même montant que la valeur du contrat d'exportation dans tous les secteurs. De plus, ils ont suggéré l'adoption d'un nouvel accord sectoriel pour les gros projets de construction et d'ingénierie (y compris EPC) qui reconnaît le fait que l'exportation de services d'ingénierie et de construction requiert un montant plus élevé de coûts locaux que d'autres biens et services.

F) Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Le **groupe de travail « Responsabilité Sociale des Entreprises »** des EIC s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année et a publié le Rapport des EIC sur la Responsabilité sociale des entreprises qui informe sur les bonnes pratiques européennes en matière de gestion des aspects RSE sur les marchés de construction internationaux. http://www.eic-federation.eu/news/new-eic-report-corporate-responsibility/. Dans leur dernière publication, les EIC montrent les différentes contributions des entrepreneurs internationaux européens à l'agenda de développement durable des Nations Unies. La publication met l'accent sur les aspects RSE les plus pertinents pour l'industrie de la construction : adaptation au changement climatique, éthique commerciale, formation continue et transfert de savoir-faire ; création de valeur ajoutée dans les communautés, dialogue avec les parties prenantes, écologisation des activités et conservation des ressources, santé et sécurité ainsi que droits de l'homme.

G) Statistiques EIC

En octobre 2017, les EIC ont publié leurs statistiques annuelles des contrats internationaux, selon lesquelles les entrepreneurs internationaux européens affiliés aux fédérations membres des EIC ont généré en 2016 un chiffre d'affaires international cumulé de 172 milliards €. Les activités de construction transfrontalières européennes s'élevaient à près de 72 milliards €, les revenus combinés en Amérique du Nord et en Australie ont atteint 40 milliards € et le chiffre d'affaires dans les pays hors OCDE représentait 60 milliards €.

H) Conférences EIC

Le 21 avril 2017, les EIC ont tenu leur conférence de printemps à Copenhague. Les discussions des ateliers portaient sur les « Solutions durables pour zones urbaines – Opportunités commerciales pour les entrepreneurs européens à la lumière des objectifs de développement durable ». Le 13 octobre 2017, les EIC ont tenu leur conférence d'automne à Paris avec un atelier sur « Le déficit de financement des infrastructures globales – Pourquoi il existe et comment il peut être surmonté ».

Pour vous abonner au Bulletin mensuel des EIC ou obtenir de plus amples informations sur les activités, les conférences et les membres des EIC, consultez le site Internet des EIC : eic-federation.eu.

Pour les activités FIEC/EIC conjointes, référez-vous au chapitre page 17.

Publications EIC

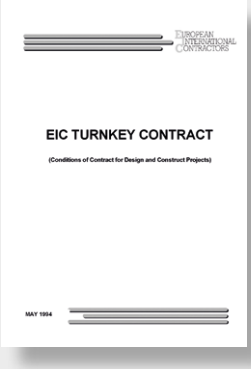

EIC Turnkey Contract, 1994

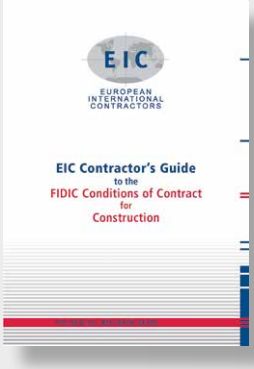

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Construction, 2002

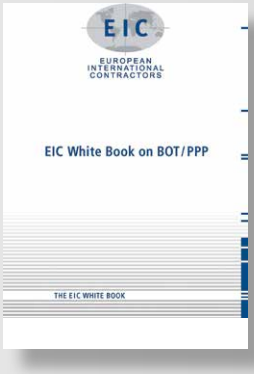

EIC White Book on BOT/PPP, 2003

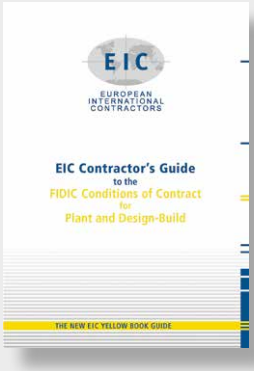

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Plant et Design-Build, 2003

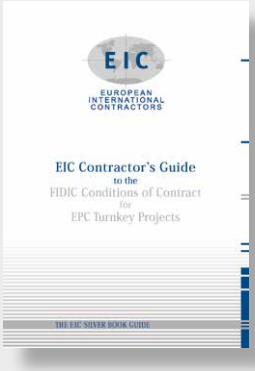

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for EPC Turnkey Projects, 2003

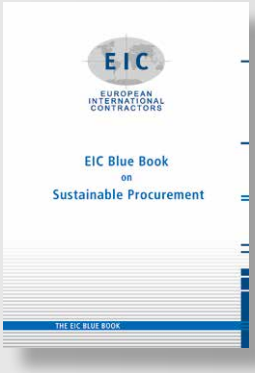

EIC Blue Book on Sustainable Procurement, 2004

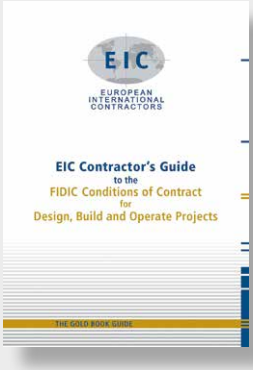

Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Design, Build et Operate Projects, 2009

EIC/FIEC Memorandum on Frequently Asked Questions on Public-Private Partnerships (PPP), 2006

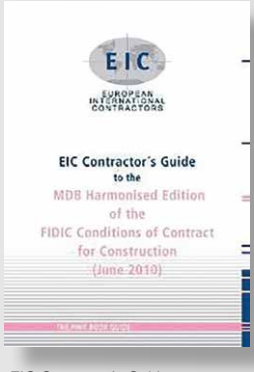

EIC Contractor's Guide to the MDB Harmonised Edition of the FIDIC Conditions of contract for Construction (June 2010), « The Pink Book Guide », 2011

Pour les publications de la FIEC, veuillez vous référer à la p. 47

CONFEDERATION OF INTERNATIONAL CONTRACTORS' ASSOCIATIONS (CICA)

Jorge Mas
Président CICA

Roger Fiszelson
Directeur Général
(-12/2017)

Fanny Dastugue
Directrice Générale
(01/2018-)

A) Principaux événements de la CICA

I. Mission de la CICA au Japon et en Corée du Sud, juin 2017

L'Overseas Construction Association of Japan Inc. a accueilli la dernière réunion du Comité-Conseil de la CICA qui s'est déroulée au printemps. La CICA a rencontré la Banque asiatique de développement, la Banque japonaise pour la coopération internationale et le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme pour discuter de la « Qualité dans les infrastructures » et de la « Productivité du secteur de la construction ». Lors de ces discussions, l'accent a été mis sur l'introduction de nouvelles technologies dans l'industrie de la construction. Une visite au laboratoire de Shimizu Corporation a permis de montrer l'innovation japonaise en matière de résilience des bâtiments en cas d'activité sismique. Des représentants des entreprises Obayashi, Taisei et Takenaka y ont également participé. En Asie, une délégation de la CICA a assisté à la réunion annuelle de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures à Jeju, lors de laquelle le directeur général a prononcé un discours sur le thème des projets bien préparés pour lutter contre la corruption.

II. Conférence de la CICA sur le thème « Répondre aux besoins en infrastructures », Paris, Novembre 2017

La Conférence de la CICA sur le thème « Répondre aux besoins en infrastructures » a réuni des entrepreneurs et des représentants d'organisations de développement internationales, telles que l'OCDE et les Nations Unies, afin de débattre de solutions visant à combler le déficit en matière de financement des infrastructures.

III. Réunions de l'Organisation des Nations Unies

La CICA participe aux réunions de l'UNECE sur les PPP et au travail de la CNUDCI relatif à la révision du guide législatif sur les PPP afin de s'assurer que le point de vue de la construction est bien représenté.

IV. Réunions de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

La CICA participe régulièrement aux réunions de l'OCDE. La CICA entretient aussi un dialogue permanent avec le comité consultatif du commerce et de l'industrie auprès de l'OCDE.

V. Réunions de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)

La CICA participe régulièrement aux réunions des commissions internationales de la CCI, à savoir Droit commercial et pratique commerciale, Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption, Propriété intellectuelle, Environnement et énergie.

VI. Réunions du B20

La CICA est très impliquée dans les préparatifs du B20 Argentine 2018, qui succède au B20 Allemagne 2017, auquel elle a également participé. La CICA bénéficie du travail de coordination effectué par Fernando Lago de la Chambre argentine de la construction (CAC). Ce dernier est coprésident du « Groupe de travail sur le financement de la croissance et des infrastructures ».

B) Groupes de travail de la CICA

I. Partenariats public-privé (PPP)

Le groupe de travail sur les PPP, présidé par Fernando Lago (Argentine), diffuse des connaissances sur les conditions minimales nécessaires pour une utilisation fructueuse des PPP. Il recueille des informations sur les bonnes pratiques dans le monde entier et fait part des réglementations en matière de PPP. Il émet également des recommandations en vue de faciliter l'utilisation de systèmes de PPP. La CICA joue le rôle de superviseur informel des normes proposées par le Centre international d'excellence sur les PPP de l'UNECE et participe au travail de la CNUDCI relatif à la loi type sur les PPP.

II. Banques multilatérales de développement (BMD)

Le groupe de travail sur les BMD, présidé par Roger Fiszelson (France), suit essentiellement l'évolution des politiques en matière de passation de marchés, des exigences environnementales, sociales et de santé et de sécurité (ESSS). Il suit également les mesures de renforcement des capacités, la prise de décisions axées sur le rapport qualité-prix, les appels d'offres internationaux et l'intégrité. La CICA organise des missions du secteur de la construction aux sièges des BMD ainsi que des réunions avec les responsables de la passation de marchés. Depuis 2005, la CICA est, avec les EIC et la FIDIC, un partenaire dans les groupes de travail consultatifs successifs mis en place par les BMD.

III. Well-Prepared Project (WPP - Projet bien préparé)

Le groupe de travail sur le WPP, présidé par Michel Démarre (France), se concentre sur le développement et la promotion de la plateforme SOURCE, lancée par la Sustainable Infrastructure Foundation. SOURCE est considérée par les entrepreneurs comme l'outil adéquat pour s'assurer que les projets sont bien préparés par leurs clients et que les coûts de transaction sont minimisés. La CICA insiste fortement pour promouvoir SOURCE au niveau du B20, non seulement en tant qu'outil permettant de faciliter le financement de projets, mais aussi comme moyen de parvenir à une meilleure transparence dans la préparation des projets et des marchés publics. La CICA a élaboré le concept de WPP, qui a été pour la première fois introduit dans la déclaration finale du B20 et du G20 à Cannes en 2011.

Réunion du Board et Conseil de la CICA à Tokyo les 12-13 juin 2017

© Photo CICA

Yoshihiro Yamaguchi (OCAJI COO), Jorge Mas (CICA Président), Jean-Louis Marchand (Président FIEC), Shinji MOURI (Japanese Ministry of Land, Infrastructure, Transport et Tourism MLIT, Vice-Minister for Land, Infrastructure et Hokkaido Development), Yasuki KAIBORI (Japanese MLIT, Deputy Minister for Construction, Engineering et Real Estate Industry), Ricardo Platt (FIIC Président)

Représentants du Comité de Direction de la FIEC et du Board de la CICA lors de l'Assemblée Générale de la FIEC à Paris (1/12/2017)

© Photos Harald Gottschalk

De gauche à droite : (1er rang) Daniel Nicolardot, Jorge Mas, Emre Aykar, Daniel Tardy, Maria Ángeles Asenjo, Alexander Pongratz (2ème rang) Philip Crampton, Michail Daktylidis, Johan Willemen, Ulrich Paetzold, Jean-Louis Marchand, Kjetil Tonning, Giuseppe Cafiero

IV. Financement à long terme des infrastructures

Le groupe de travail sur le financement à long terme des infrastructures, présidé par Vincent Piron (France), se concentre sur la mobilisation de fonds privés et publics pour réaliser davantage de projets d'infrastructure. Il vise à améliorer la perception des bailleurs de fonds et des régulateurs concernant le taux de défaut de la catégorie d'actifs d'infrastructure en comparaison avec d'autres. La CICA supervise les normes prudentielles établies par les régulateurs dans les domaines de la finance et de l'assurance. La CICA s'emploie également à mettre en évidence l'inadéquation de la gouvernance budgétaire des États et des pouvoirs locaux qui s'applique au financement public des infrastructures et encourage une révision des normes comptables internationales pour le secteur public applicables aux projets d'infrastructure.

V. Moyennes entreprises

Le groupe de travail sur les entreprises de taille moyenne, présidé par Jose Carlos Martins (Brésil), concentre ses efforts sur l'amélioration de l'accès des entreprises de taille moyenne aux marchés d'infrastructure internationaux. Le groupe examine aussi les actions de renforcement des capacités mises en place par les BMD et les institutions de financement du développement et promeut le déploiement d'une main-d'œuvre locale par le biais d'une formation contractuelle, au cours de l'exécution de projets financés par les BMD.

VI. Construction durable

Le groupe de travail de la CICA sur la construction durable, présidé par Alfredo Echavarria (Chili), se concentre sur la plateforme KPESIC établie sur la base de l'expérience d'Amérique latine et de la feuille de route proposée par la Global Alliance for Building et Construction (GABC). Le président de la CICA a participé à la Journée de la construction organisée en marge de la COP23. La CICA a aussi établi des contacts avec l'Initiative internationale pour le bâtiment durable (iiSBE).

C) Événements CICA à venir

I. Mission de la CICA à Washington, 18-22 avril 2018

Lors des réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (BM), une délégation de la CICA rencontrera Hartwig Schafer, Vice-président, Thèmes mondiaux, BM, et Manuela Ferro, Vice-présidente, Politique opérationnelle et services aux pays, BM. Il est prévu de discuter de l'analyse des BMD et des nouvelles façons de répondre aux besoins en infrastructures ainsi que de la participation des entreprises de taille moyenne aux projets financés par les BMD. Les points à l'ordre du jour comprennent aussi la mise en œuvre de la nouvelle politique de la BM en matière de passation de marchés et plus particulièrement, les exigences ESSS, l'utilisation de la plateforme SOURCE et l'application de la norme ISO 37001 et/ou l'intégration dans la convention de prêt de clauses stipulant que l'emprunteur est tenu de respecter les critères d'intégrité de la Banque mondiale.

II. Comité exécutif- Assemblée Générale de la CICA au printemps à Mexico City, 23-24 avril 2018

La Chambre mexicaine de la construction (CMIC) accueillera la prochaine réunion de printemps du comité exécutif et de l'assemblée générale de la CICA à Mexico City.

EUROPEAN CONSTRUCTION FORUM (ECF)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président en charge de ECF

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

A) Qu'est-ce que le European Construction Forum (ECF) ?

L'ECF est une plate-forme de coopération regroupant des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire.

B) Quels sont les objectifs de l'ECF ?

- L'objectif principal de l'ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.

- À terme, cela devrait conduire à :
  - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur
  - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur.

C) Activités en cours

La numérisation dans le monde des affaires, souvent appelée « Industrie 4.0 » - la « quatrième révolution industrielle » – se produit également dans le secteur de la construction et touchera bientôt toute la chaîne de valeur. Les fédérations européennes participant à l'ECF élaborent des prises de position et des actions communes afin de relever ce défi, que nous appelons communément « Construction 4.0 » (voir aussi le rapport du groupe de travail spécifique, page 13). Les participants de l'ECF envisagent d'impliquer d'autres parties prenantes afin de promouvoir le changement de mentalité général qui sera nécessaire pour tirer le meilleur parti du potentiel offert par des technologies de l'information et de la communication toujours plus performantes.

L'ECF a déjà organisé deux réunions en 2018 et travaille à la rédaction d'un document conjoint qui sera publié plus tard dans l'année.

website : **www.ecf.be**

COMMUNICATION

Philip Crampton, IE
Vice-Président en charge de la Communication

Newsletter de la FIEC « Construction matters »

(1/semaine) Notre newsletter hebdomadaire met en avant les principaux thèmes actuels ou les événements en cours. Vous souhaitez en savoir plus sur un article particulier ? … cliquez simplement sur le bouton « Read more » pour accéder à davantage d'informations, telles que des prises de position ou des articles sur le site Web de la FIEC ou d'autres sites Web.

Comment vous inscrire à notre newsletter ? C'est très simple !

- sur notre site Web www.fiec.eu, cliquez simplement sur la case « Newsletter » et renseignez vos détails,
- ou envoyez-nous votre adresse e-mail à **info@fiec.eu**.

Compte Twitter : @FIEC_Bruxelles

Tweets de la FIEC sur des thèmes prioritaires tels que : #Construction4.0, #BIM, #Infrastructure, #Construction2020, #CleanEnergypackage, # Employment, #Digitalisaiton #Social #Skills, #Growth, #EU, et bien sûr bien d'autres événements …

Suivez-nous sur Twitter ! @FIEC_Bruxelles

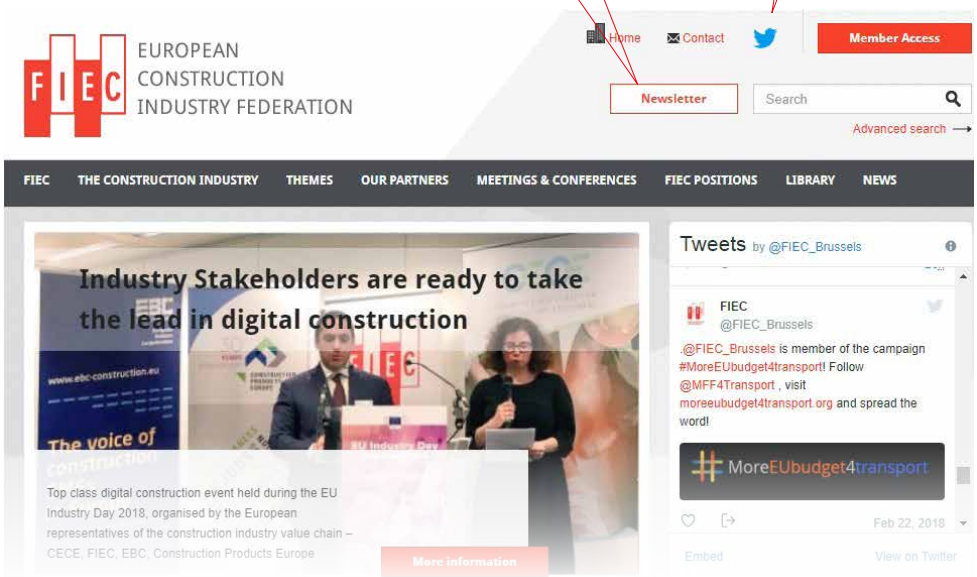

www.fiec.eu

- La partie publique du site présente les activités de la FIEC et les préoccupations de l'industrie européenne de la construction. Il est destiné à un public externe et contient des dossiers thématiques, des sujets d'actualité et des prises de position
- La partie « Pour nos membres », dont l'accès est protégé, contient l'outil de communication qui relie la FIEC à ses fédérations membres.

Publications périodiques de la FIEC

- **Rapport Statistiques (1/an)**

La FIEC publie un document donnant des informations sur l'activité de la construction en Europe. Il traite chaque pays de façon singulière et l'Europe de façon globale sous les aspects suivants :

- aperçu économique général (situation économique générale, politique économique générale, politique gouvernementale en relation à l'industrie de la construction)
- activité globale de la construction (y inclus l'emploi)
- nouvelles constructions résidentielles
- réhabilitation et maintenance des bâtiments résidentiels
- bâtiments non résidentiels
- génie civil et construction internationale

Les données s'étalent sur une période de 5 à 10 ans.
Les prévisions vont jusqu'à un an maximum.

- **Rapport Annuel (1/an)**

Ce document donne une vue d'ensemble des thèmes et des prises de positions de la FIEC dans la période séparant deux assemblées générales.

- **La Construction en Europe – Chiffres clés (1/an)**

Cette publication, dans un format de poche très pratique, présente au lecteur un bref aperçu des chiffres clés essentiels de la construction européenne et internationale et présente la FIEC en quelques mots.

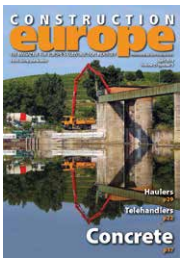

- **Article dans « Construction Europe » (10/an)**

La FIEC collabore depuis de nombreuses années avec le magazine « Construction Europe », dans lequel elle publie tous les mois un article d'actualité européenne.

Publications ponctuelles de la FIEC

- **Vers une réussite totale du BIM**

Cette publication présente le manifeste de la FIEC dont l'objectif est de veiller à l'application à grande échelle du BIM dans toute l'industrie de la construction, en s'assurant qu'aucune entreprise, petite ou grande, ne soit empêchée de participer aux projets de construction et d'infrastructure basés sur le BIM. L'accent est mis sur l'interopérabilité et l'accès au BIM. Cette brochure met en exergue les principaux défis que le secteur doit relever face à l'intégration du BIM, ainsi que les solutions qui faciliteraient ce processus. Elle explique également comment le BIM peut contribuer à l'aboutissement des grandes politiques européennes.

- **10 propositions pour faire face au changement climatique**
Les solutions de l'industrie de la construction

La construction est un secteur hautement technologique et à haute productivité, ainsi qu'un acteur majeur au niveau des ressources disponibles pour lutter contre le changement climatique. La FIEC propose donc de collaborer avec les urbanistes et les pouvoirs locaux pour mettre en place des programmes de construction et de maintenance performants, capables de relever les défis que représente le changement climatique, tout en anticipant les risques et en proposant des solutions. « La construction est l'industrie de la solution ! »

- **Manifeste de la FIEC pour le terme 2014-2019 de l'Europe :**

Le Manifeste de la FIEC définit 10 champs d'action qui jouent un rôle clé dans l'établissement du cadre adéquat pour permettre au secteur de la construction d'être réellement un levier efficace pour la croissance et l'emploi dans tous les domaines de l'industrie européenne, d'une manière durable et tournée vers l'avenir.

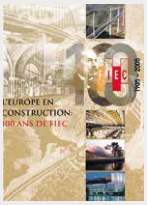

L'Europe en Construction : 100 ans de FIEC (2005)

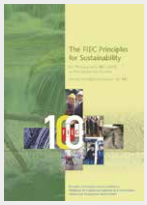

Les Principes de la FIEC relatifs au Développement Durable (2005) y compris les Principes de RSE

Déclaration FIEC/EIC concernant la prévention de la corruption dans l'industrie de la construction (2009)

Toutes ces publications ainsi que plus d'informations peuvent être obtenues auprès du bureau de la FIEC à Bruxelles.
Pour les publications des EIC, veuillez vous référer à la p. 41

Représentants de la FIEC à des conférences et débats (sélection)

Questions Économiques et Juridiques

Atelier du MEDEF sur le Portail Européen de Projets d'Investissement (EIPP)
Bruxelles, BE (5/4/2017)
Ouverture par Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

« EIPP : aider les régions et les villes à promouvoir leurs projets avec succès », organisé par le Comité Européen des Régions
Bruxelles, BE (30/5/2017)
Présentation de Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques

Forum sur l'assurance des travaux de construction
Paris, FR (6/7/2017)
Présentation de Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques, sur la carte électronique européenne de services

Conférence sur l'investissement européen à long terme
Bruxelles, BE (26/10/2017)
Avec la participation de Nicolas Gaubert (FR), Rapporteur du groupe de travail de la FIEC « Infrastructures & Financement »

Événement de l'INTERMAT : « La route intelligente et connectée : infrastructure et défis »
Oslo, NO (13/12/2017)
Présentation de Kjetil Tonning, Président désigné de la FIEC

Questions Sociales

Conférence de l'EDA : « Attirer des travailleurs dans le secteur »
Bruxelles, BE (16/6/2017)
Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Conférence publique organisée par le CESE : « Vers un avenir plus respectueux de l'environnement : agir sur l'emploi et les compétences »
Bruxelles, BE (22/6/2017)
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Conférence organisée par l'UNIEP (Union internationale des entrepreneurs de peinture) : « Une base de compétences européennes : un outil pour améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail »
Bruxelles, BE (25/8/2017)
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Séminaire du Réseau des Employeurs Européens (REE) organisé par BusinessEurope
Bruxelles, BE (26/10/2017)
Table ronde « État de la question et avenir du Dialogue Social Européen »
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Événement du CECE organisé par le Député Européen Brando Benifei : « Compétences pour les engins de construction »
Bruxelles, BE (22/11/2017) – Parlement Européen
Avec la participation de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC

Questions Techniques et Environnementales

Forum DDR 2017 (DDR – Démolition, Décontamination et Recyclage)
Bruxelles, BE (14/6/2017)
« Digitalisation et BIM appliqués aux matériaux de construction »
Présentation de Claude Dumoulin, Président de TEC-2

Forum organisé par le groupe de travail ETICS (External Thermal Insulation Composite System)
Varsovie, PL (5/10/2017)
Panel sur le règlement européen/Révision de l'EPBD
Présentation de Sue Arundale, Directrice des Affaires Techniques

Forum technique du CECE (Committee for European Construction Equipment)
Bruxelles, BE (12/10/2017)
Construction 4.0, BIM et compétences
Présentation de Sue Arundale, Directrice des Affaires Techniques

Atelier « Impact des TIC sur la BIM » organisé par Digital Europe
Bruxelles, BE (17/10/2017)
Présentation de Kjetil Tonning, Président désigné de la FIEC

Conférence de haut niveau du Partenariat d'Innovation Européenne (PIE) sur les matières premières
Bruxelles, BE (8/11/2017)
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Forum européen de la robotique « Robots de construction du point de vue de l'utilisateur final »
Tampere, FIN (14/3/2018)
Présentation et participation au débat et à l'atelier par Sue Arundale, Directrice des Affaires Techniques

Questions sur l'Europe et la FIEC

Single Market Forum 2017 – Atelier « Entraves sur le marché unique »
Malte, MT (19/6/2017)
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Audience publique sur la carte électronique européenne de services, organisée par le PE - IMCO (Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs)
Bruxelles, BE (21/6/2017)
Avec la participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Réunion avec une délégation de représentants de la fédération italienne ANCE Frosinone
Bruxelles, BE (22/6/2017)
Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales sur les activités et le lobbying de la FIEC

Conférence « Défis pour la politique de cohésion 2014-2020 », co-organisée par notre fédération membre bulgare BBC, la Commission du développement régional (REGI) du Parlement Européen et le journal Stroitel
Sofia, BG (20/7/2017)
Présentation de Kjetil Tonning, Président désigné de la FIEC

« Proposition de carte électronique de services : le point de vue des praticiens quotidiens », audience pratique coorganisée par la FIEC, la FETBB, UNI Europa, Insurance Europe, Amice, Bipar et hébergée par le CESE
Bruxelles, BE (8/9/2017)
Présentation des messages de la FIEC pour le secteur de la construction par Vincent Detemmerman, Directeur Administration et International - Confédération Construction belge

« Journée des ingénieurs » organisée par l'ECCE (European Council of Civil Engineers)
Vienne, AT (5/10/2017)
Défis et perspectives de l'industrie européenne de la construction
Avec la participation de Jean-Louis Marchand, Président de la FIEC, en tant qu'orateur principal

Réunion avec les représentants du secteur de la construction japonais
Bruxelles, BE (22/2/2018)
Présentation sur les thèmes de la FIEC par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques et par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Conférence sur la « Construction numérique » coorganisée par la FIEC, le CECE, Construction Europe et EBC dans le cadre de l'événement européen # Journée européenne de l'industrie
Bruxelles, BE (22/2/2018)
Avec la participation de Kjetil Tonning, Président désigné de la FIEC

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE LA FIEC

AT

Bundesinnung Bau – BI Bau
Schaumburgergasse 20/8
AT – 1040 Wien

T (+43.1) 90900.5222
F (+43.1) 90900.5223
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at

Fachverband der Bauindustrie – FVBI
Schaumburgergasse 20/8
AT – 1040 Wien

T (+43.1) 90900.5222
F (+43.1) 90900.5223
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at

BE

Confédération Construction
34-42 rue du Lombard
BE – 1000 Bruxelles

T (+32.2) 545.56.00
F (+32.2) 545.59.00
info@confederationconstruction.be
http://www.confederationconstruction.be

BG

Bulgarian Construction Chamber – BCC
6 Mihail Tenev Str.
BG – 1784 Sofia

T (+359.2) 806.29.11 / 806.29.14
F (+359.2) 963.24.25
office@ksb.bg
http://www.ksb.bg

CH

Schweizerischer Baumeisterverband – SBV
Société Suisse des Entrepreneurs – SSE
Weinbergstraße 49 – Postfach 198
CH – 8042 Zürich

T (+41.58) 360.76.00
F (+41.58) 360.76.05
verband@baumeister.ch
http://www.baumeister.ch

CY

Federation of the Building Contractors Associations of Cyprus – OSEOK
3A, Androcleous Str.
CY – 1060 Nicosia

T (+357.22) 75.36.06
F (+357.22) 75.16.64
oseokseo@cytanet.com.cy
http://www.oseok.org.cy

CZ

Association of Building Entrepreneurs of the Czech Republic – SPS
Národní třída 138/10,
CZ - 110 00 Praha 1

T (+ 420) 224 951 350
sps@sps.cz
http://www.sps.cz

DE

Hauptverband der Deutschen Bauindustrie e.V. – HDB
Kurfürstenstraße 129
DE – 10785 Berlin

T (+49.30) 212.86.0
F (+49.30) 212.86.240
info@bauindustrie.de
http://www.bauindustrie.de

Zentralverband des Deutschen Baugewerbes – ZDB
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 20.31.40
F (+49.30) 20.31.44.19
bau@zdb.de
http://www.zdb.de

DK

Dansk Byggeri
Nørre Voldgade 106
Postboks 2125
DK – 1015 Kobenhavn K

T (+45) 72 16 00 00
F (+45) 72 16 00 10
info@danskbyggeri.dk
http://www.danskbyggeri.dk

EE

Estonian Association of Construction Entrepreneurs – EACE
Pärnu mnt 141
EE – 11314 Tallinn

T (+372) 687 04 35
F (+372) 687 04 41
eeel@eeel.ee
http://www.eeel.ee

ES

Confederación Nacional de la Construcción – CNC
C/ Diego de León 50
ES – 28006 Madrid

T (+34.91) 562.45.85 / 561.97.15
F (+34.91) 561.52.69
cnc@cnc.es
http://www.cnc.es

FI

Confederation of Finnish Construction Industries – RT
Unioninkatu 14 – PO Box 381
FI – 00131 Helsinki 13

T (+358.9) 129.91
F (+358.9) 628 264
rt@rakennusteollisuus.fi
http://www.rakennusteollisuus.fi/

FR

Fédération Française du Bâtiment – FFB
33 avenue Kléber
FR – 75784 Paris Cedex 16

T (33-1) 40.69.51.00
F (33-1) 45.53.58.77
diallom@national.ffbatiment.fr
http://www.ffbatiment.fr

Fédération Nationale des Travaux Publics – FNTP
3 rue de Berri
FR – 75008 Paris

T (33-1) 44.13.31.44
F (33-1) 45.61.04.47
fntp@fntp.fr
http://www.fntp.fr

GR

Association Panhellénique des Ingénieurs Diplômés Entrepreneurs de Travaux Publics – PEDMEDE
23 rue Asklipiou
GR – 106 80 Athènes

T (+302.10) 361.49.78
F (+302.10) 364.14.02
info@pedmede.gr
http://www.pedmede.gr

HR

HUP
Radnička cesta 52
HR – 10 000 Zagreb

T (+385 1) 4897.589
F (+385 1) 4897.556
hup@hup.hr
http://www.hup.hr

HU

ÉVOSZ
National Federation of Hungarian Contractors – ÉVOSZ
Döbrentei tér 1.
HU – 1013 Budapest

T (+36.1) 201.03.33
F (+36.1) 201.38.40
evosz@evosz.hu
http://www.evosz.hu

IE

Construction Industry Federation – CIF
Construction House
Canal Road
IE – Dublin 6

T (+353.1) 40.66.000
F (+353.1) 496.69.53
cif@cif.ie
http://www.cif.ie

IT

Associazione Nazionale Costruttori Edili – ANCE
Via Guattani 16-18
IT – 00161 Roma

T (+39.06) 84.56.71
F (+39.06) 84 56 75 50
AffariEconomici@ance.it
http://www.ance.it

LT

Lithuanian Construction Association – LCA
Lukiškių st. 5-501, 502
LT – 01108 Vilnius

T (+370) 52 12 59 01
F (+370) 52 12 59 01
info@statybininkai.lt
http://www.statybininkai.lt

LU

Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics – GEBTP
7 rue Alcide de Gasperi
LU – 1615 Luxembourg

T (+352) 43.53.66
F (+352) 43.23.28
group.entrepreneurs@fedil.lu
http://www.fedil.lu

NL

Bouwend Nederland
Postbus 340
NL – 2700 AH Zoetermeer

T (+31-79) 325 22 52
F (+31-79) 325 22 90
info@bouwendnederland.nl
http://www.bouwendnederland.nl

NO

Entreprenørforeningen – Bygg og Anlegg
EBA
P.O. Box 5485 Majorstuen
NO – 0305 Oslo

T (+47) 23 08 75 00
F (+47) 23 08 75 30
firmapost@ebanett.no
http://www.eba.no

Byggenæringens Landsforening
Byggenæringens Landsforening - BNL
Middelthunsgate 27
Postboks 7187 Majorstuen

NO - 0307 Oslo
T (+47) 23.08.75.00
F (+47) 23.08.75.30
firmapost@bnl.no
http://www.bnl.no

PT

Portuguese Federation of construction and public works' industry – FEPICOP
Rua Carlos Mayer, n°2, 1°andar
PT – 1700 – 102 Lisboa

T (+351.21) 311 02 00
F (+351.21) 355 48 10
fepicop@fepicop.pt
http://www.fepicop.pt

RO

The Romanian Association of Building Contractors – ARACO
17 Papiu Ilarian Street
cod 031691, Sector 3
RO – Bucharest

T (+40.21) 316.78.96
F (+40.21) 312.96.26
contact@araco.org
http://www.araco.org

SE

The Swedish Construction Federation – BI
Storgatan 19
BOX 5054
SE – 102 42 Stockholm

T (+46.8) 698 58 00
F (+46.8) 698 59 00
info@sverigesbyggindustrier.se
http://www.sverigesbyggindustrier.se

SI

Chamber of Construction and Building Materials Industry of Slovenia - CCBMIS
Dimiceva 13
SI – 1504 Ljubljana

T (+386 1) 58 98 242
F (+386 1) 58 98 200
zgigm@gzs.si
http://www.gzs.si

SK

Zvaz stavebnych podnikatelov Slovenska – ZSPS
Viedenská cesta 5
SK – 851 01 Bratislava

T (+421.2) 43 633 263
F (+421.2) 43 426 336
sekretariat@zsps.sk
http://www.zsps.sk

TR

Turkish Contractors Association – TCA
Birlik Mahallesi, Dogukent Bulvari, 447. Sokak No. 4
TR – 06610 Cankaya-Ankara

T (+90.312) 440.83.11
F (+90.312) 440.02.53
tmb@tmb.org.tr
http://www.tmb.org.tr

Membres associés :

EFFC

European Federation of Foundation Contractors
Devonshire House Business Centre
29-31 Elmfield Road
UK - Bromley, Kent BR1 1LT

T (+44.208) 663.09.48
F (+44.208) 663.09.49
effc@effc.org
http://www.effc.org

EQAR

European Quality Association for Recycling e.V.
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 203.14.575
F (+49.30) 203.14.565
mail@eqar.info
http://www.eqar.info

Member of :

CICA

Confederation of International Contractors' Associations
Rue de Berri 3
FR – 75008 Paris

T (+33) 1 44 13 37 13
F (+33) 1 44 13 98 89
cica@cica.net
http:// www.cica.net

En étroite coopération avec :

EIC

European International Contractors
Kurfürstenstrasse 129
DE – 10785 Berlin

T (+49) 30 212 86 244
F (+49) 30 212 86 285
info@eic-federation.eu
http://www.eic-federation.eu

Cooperation Agreement :

NFB

National Federations of Builders
Spectrum House, Suite AF29,
Beehive Ring Road, Gatwick,
UK -West Sussex, RH6 0LG

T (+44) 8450 578160 / 1293 586540
F (+44) 8450 578161 / 1293 536827
paul.bogle@builders.org.uk
http://www.builders.org.uk

Design inextremis.be mp 5761
Original : English
Traductions française et allemande DSDB Bruxelles

© 2018 FIEC, Tous droits réservés

FSC
www.fsc.org
MIX
From responsible sources
FSC™ C013949

CONSTRUCTION 4.0
SOCIAL INFRASTRUCTURE
BIM
COMPETITIVENESS
WATER NETWORKS
GROWTH
ENVIRONMENT
ENERGY NETWORKS
TRANSPORT INFRASTRUCTURE
EMPLOYMENT
ENERGY EFFICIENCY
IT-NETWORKS

CONSTRUCTION IS THE SOLUTION INDUSTRY

YOUTH EMPLOYMENT
SKILLS TRAINING/EDUCATION
ENERGY PRODUCTION
RESOURCE EFFICIENCY
STANDARDISATION
JOBS
CLIMATE CHANGE
INFRASTRUCTURE
RECYCLING
INNOVATION

FIEC

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION

aisbl - association internationale sans but lucratif de droit belge
(BE 0688 919.140)

EU Transparency Register:
92221016212-42

Avenue Louise 225- B-1050 Bruxelles
T +32(0)2 514.55.35
F +32(0)2 511.02.76
info@fiec.eu
@FIEC_Bruxelles
www.fiec.eu

Photo : Pakhnyushchyy - Fotolia.com